



Québec, le 12 juin 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/23-573

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir « Tous les courriels (y compris leurs pièces jointes) qui satisfont aux les critères suivants :

1. Ils sont envoyés à ou reçus par Maryse Champagne, Véronique Lavoie, Magali Blanchet, Lydia Harvey, Guillaume Paquin ou Miguel Dubuc ;
2. Ils sont envoyés ou reçus entre le 1er novembre 2023 et le 22 janvier 2024; et
3. Ils discutent ou sont liés aux Règles budgétaires universitaires 2024-2025 » (sic).

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre partiellement à votre demande. Nous vous informons que certains renseignements contenus dans ces documents ont été caviardés selon les dispositions des articles 32, 34, 37, 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »).

D'autres documents repérés ne peuvent pas vous être transmis, car ils sont formés en substance de renseignements de même nature, et ce, en application de l'article 14 de la Loi.

Enfin, quelques échanges courriels visés par votre demande ne peuvent pas vous être communiqués étant donné qu'ils sont formés en substance de renseignements confidentiels fournis par des tiers, soit le *Bureau de la coopération universitaire* et l'*Union étudiante du Québec*. La décision de ne pas vous les rendre accessibles s'appuie sur les articles 14, 23 et 24 de la Loi.

Vous trouverez en annexe une reproduction des articles de la Loi ainsi mentionnés.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 29

Nom de direction	Direction
Programmation budgétaire et financement	DPBF
Enseignement universitaire	DEU
Affaires académiques	SAA
Recherche et innovation Enseignement supérieur	DRIES
Coordination des investissements	DCI
Interventions régionales et maillage	DIRM
Systèmes de mission et du développement	DSMD
Adéquation formation-emploi	DAFE
Contrôles financiers et confirmité	DCFC
Relations du travail et négociations	DRTN
Architecture, gouvernance et financement des ressource	DAGFRI
Politiques, planification et veille	DPPV
Statistiques et information de gestion	DSIG
Gestion de l'offre et formation continue	DGOFC
Enseignement privé	DEP
Formation générale et préuniversitaire	DFGP
Soutien aux établissements et gouvernance	DSÉG
Affaires étudiantes et diversité	DAED
Relations avec les Premières Nations et les Inuit	DRPNI
Développement en entretien des systèmes	DDES
Stratégie et capacité d'accueil	DSCA
Mobilité étudiante et relations internationales	DMÉRI
Formation technique	DFT
Expertise et développement des infrastructures	DEDI
Sécurité de l'information	DSI
Architecture (direction adjointe)	DAA
Transformation numérique	DTN
Évaluation de programmes et bureau de projets	DREPBP
Ressources financières et gestion contractuelle	DRFG

Nom directeur	Direction générale	Nom_DG
Véronique Lavoie	DGBF	Éric Fournier
Alice Ndayegamiye	DGAURIES	Christina Vigna
Mathieu Savard	DGAURIES	Christina Vigna
Julie Gauthier	DGAURIES	Christina Vigna
Mélanie Bélanger	DGI	Martin Pineault
Myriam Hamelin	SACIR	Marc-André Thivierge
Marie-Claude Moreau	DGBF	Éric Fournier
Nancy Barbeau	DGPS	Valérie Saysset
Harold Fortier	DGBF	Éric Fournier
Jean-François Noël	DGACRT	Christian Lavoie
Pierre Richard	DAGTNRI	Philippe Cayer
Pamela Garcia Cournoyer	DGPS	Valérie Saysset
Vincent Petitclerc	DGPS	Valérie Saysset
Geneviève Bouchard	DGACRT	Christian Lavoie
Éric Beauregard	DGACRT	Christian Lavoie
Saël Gagné-Ouellet	DGACRT	Christian Lavoie
Jean-René Chalifour	DGACRT	Christian Lavoie
Mariannik Toutant	DGAR	Chantale Dumont
Loïc Di Marcantonio	DGAR	Chantale Dumont
Sonia Savard	DGTNRI	Philippe Cayer
Anne-Marie Hébert	DGAR	Chantale Dumont
Stéphanie Campeau	DGAR	Chantale Dumont
Jean-René Chalifour	DGACRT	Christian Lavoie
Krystel Doucet	DGI	Martin Pineault
Valérie Rodrigue	DGTNRI	Philippe Cayer
Pierre Richard	DGTNRI	Philippe Cayer
Kim Cantin	DGTNRI	Philippe Cayer
Rose-Fidélité Ndayishimiye	DGPS	Valérie Saysset
Johanne Paradis	DGBF	Éric Fournier

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 19 janvier 2024 16:11
À: Karine Martineau
Cc: Maryse Champagne; Mathieu Savard; Catherine Bouchard; Jonathan Desroches
Objet: RE: ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU RÉGIME BUDGÉTAIRE 2024-2025 - DEU

Merci beaucoup à tous!

Véronique

De : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 janvier 2024 15:07
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Bouchard <catherine.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jonathan Desroches <Jonathan.Desroches@mes.gouv.qc.ca>
Objet : ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU RÉGIME BUDGÉTAIRE 2024-2025 -DEU



Bonjour Véronique,

Comme convenu je te fais parvenir un état d'avancement des travaux de la mise à jour du régime budgétaire 2024-2025.

Les règles budgétaires suivantes ont fait l'objet d'une réécriture, principalement pour simplifier le texte, préciser les objectifs et mieux arrimer les indicateurs à ceux-ci. Les montants obtenus au cours des derniers budgets et leur évolution dans le temps ont été mis à jour tout comme les normes d'allocation (sauf pour les RB pour lesquelles nous avons fait des demandes budgétaires 2024-2025).

- Missions particulières (1.2.1) – certaines missions
- Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire (2.1.8)
- Accès à la profession enseignante (2.1.9)
- Soutien financier aux étudiants en sciences de l'éducation (2.1.10)
- Soutien aux études doctorales en psychologie clinique (2.1.11)
- Augmenter les inscriptions dans les programmes de sciences infirmières (2.1.12.1)
- Soutien aux stages et à la formation pratique dans le domaine de la santé et des services sociaux (2.1.17)
- Promotion et valorisation de la discipline du génie et des sciences de l'informatique (2.1.18)
- Reconfiguration de l'offre de formation (2.1.19)

À noter que la RB 2.1.23 Mesure transitoire pour le soutien au développement de compétences transversales au 3^e cycle demeure en suspens (abolir ou maintenir). L'objectif de la RB est de faciliter la transition des établissements vers la nouvelle Politique de financement, incluant le financement des formations courtes et le soutien à l'insertion socioprofessionnelle au 3^e cycle.

Changements majeurs

RB 2.1.8 (RAC) : Abolition du volet 3 sur la RAC en formation professionnelle. L'enveloppe de 81 k\$ est transférée dans le volet 2 sur la RAC dans les programmes de formation à l'enseignement (total de 1,83 M\$).

RB 2.1.9 (enseignement) : Abolition du volet 2 sur l'élaboration de projets inédits en sciences de l'éducation. L'enveloppe de 4,2 M\$ est transférée dans le volet 1 sur le soutien aux parcours (total de 16 M\$). La RB n'a donc plus de volets et s'intitule *Soutien aux parcours de formation à l'enseignement*.

RB 2.1.12.1 (infirmières) : L'enveloppe passe de 9,72 M\$ à 6,6 M\$ (on perd 3,12 M\$).

RB 2.1.18 (génie) : L'enveloppe passe de 95,97 M\$ à 90,77 M\$ (on perd 5,2 M\$).

RB 2.1.19 (reconfiguration) : Abolition du volet 4 sur la mise à jour d'un programme de formation d'appoint. Harmonisation des dates de tombée des trois appels de projets (dernier lundi d'octobre).

Changements à faire à court terme

RB 2.1.10.2 (maîtrise qualifiante) : Abolir ou maintenir les bourses (3 M\$ en 2024-2025 et 2025-2026, puis 1,5 M\$ à compter de 2026-2027).

- Les étudiants à temps plein (ou réputés temps plein) pourraient avoir accès au PBPO. Les étudiants à temps partiel pourraient avoir accès à la mesure 15159 du MEQ. **En attente d'un retour du MEQ.**

Terminer les normes d'allocation des RB suivantes (les normes restent les mêmes, il s'agit uniquement d'actualiser les nombres d'inscription) :

- RB 2.1.12.1 (infirmières)
- RB 2.1.17 (stages)

Changements à faire dans les suites du budget 2024-2025

RB 2.1.9 (enseignement) : Une somme de 13,5 M\$ sur 5 ans est demandée au budget 2024-2025 : 1,5 M\$ en 2024-2025 et 3 M\$ pour chacune des années subséquentes.

- Ajuster le contexte et la norme d'allocation, dont la répartition entre le montant fixe et le montant variable.

RB 2.10.1 (bourses d'excellence) : Abolir ou maintenir les bourses d'excellence aux futurs enseignants (15,8 M\$ par année). Le financement prend fin en 2023-2024. Le MEQ a fait une demande budgétaire, mais pas le MES.

RB 2.11.1 (psychologie) : Une somme de 4,5 M\$ par année est demandée au budget 2024-2025, ce qui modifierait le total de l'enveloppe globale à 13,45 M\$ par année.

- Ajuster le contexte.
- Ajuster la norme d'allocation du volet 1 : demande de 4 M\$ par année, ce qui porterait le total à 6,7 M\$. Modifier le montant de base à 150 000 \$ par université (plutôt que 100 000 \$).
- Ajuster la norme d'allocation du volet 2 : demande de 0,5 M\$ par année, ce qui porterait le total à 6,75 M\$ par année. Modifier le nombre de bourses à 270 (plutôt que 250).

RB 2.1.19 (reconfiguration) : Une somme de 6 M\$ par année demandée est demandée au budget 2024-2025, ce qui porterait l'enveloppe à 12 023 200 \$ par année. Le 6 M\$ comprend 2 M\$ pour les programmes en psychologie et en santé mentale, et 4 M\$ pour les autres programmes.

- Ajuster le contexte.
- Ajuster le montant maximal pouvant être alloué aux projets du volet 1 (200 000 \$ par année plutôt que 150 000 \$).

Changements à prévoir en lien avec le dossier médecine

- Demande de soutien financier des 4 facultés de médecine visant à couvrir l'augmentation des cohortes. Bonification de la RB 2.1.30?

- Modifier la règle budgétaire 2.1.16 « Majoration du financement des programmes de médecine en région » pour reconnaître les frais de démarrage de 470 000 \$ de l'Université de Sherbrooke pour la cohorte en Montérégie dans le budget 2023-2024 (SC-74110 en cours).

N'hésite pas à nous interpeller au besoin et nous te tiendrons au courant lorsque nous avons du nouveau notamment en lien avec les changements à court terme que nous avons à effectuer.

Bonne fin de semaine!

Karine Martineau | Adjointe exécutive

Directrice par intérim

Direction de l'enseignement universitaire

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière | 19e étage

Québec (Québec) G5R 5A5

karine.martineau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Rachel Bégin
Envoyé: 12 décembre 2023 15:45
Cc: Pamela Garcia Cournoyer; Maryse Champagne; Lydia Harvey; Véronique Lavoie; Jeanne Lalonger-Laurent; Monique Sarah Pungu
Objet: Suivi - Formation reddition de comptes et régimes budgétaires



Bonjour,

La semaine dernière, vous avez assisté ou vous avez été invité à assister à une formation portant sur la reddition de comptes et les régimes budgétaires. Comme mentionné, la présentation est maintenant disponible au lien suivant :

 [Présentation aux gestionnaires et aux professionnels_VF_20231212.pptx](#)

Aussi, nous apprécierions que vous puissiez compléter ce petit sondage afin que nous ayons une rétroaction en lien avec votre degré de satisfaction. Vous trouverez le sondage ici : <https://forms.office.com/r/rJtWFHHiFF>

N'hésitez pas à nous contacter au besoin dans le cadre des travaux à venir.

J'en profite pour vous souhaiter un très beau temps des Fêtes.

Pour les équipes de la DPVAC et de la DPBF,

Rachel

Rachel Bégin

Conseillère stratégique à la reddition de comptes
Direction des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035 rue de La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
rachel.begin@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 6 décembre 2023 13:35
À: Éric Fournier
Cc: Guillaume Paquin
Objet: Powerpoint reddition de comptes
Pièces jointes: Présentation aux gestionnaires et aux professionnels 20231127.pptx

Bonjour Éric,

Voici la présentation ppt. Les pages 18 à 22 portent essentiellement sur le DD. Tu peux porter une attention particulière à la p.22.

Véronique

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 7 novembre 2023 17:50
À: Éric Fournier
Cc: Guillaume Paquin
Objet: Re: Formation reddition de comptes et régime budgétaire

Il s'agit d'une formation sur reddition de comptes organisée par Pamela. La formation inclura effectivement une partie sur les rb. Il y aura des ateliers de travail avec les équipes. Ils regarderont des exemples de règles conformes et ils travailleront à améliorer certaines de leurs règles.

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

De : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, November 7, 2023 5:40:54 PM
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Re: Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour Véronique,
Est-ce la formation que l'on fait sur les RB?
Si non, j'aimerais que l'on m'explique 😊.
On s'en parle à ton statutaire.
Cordialement

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : Tuesday, November 7, 2023 3:22:44 PM
À : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour Éric,

Lydia et Maryse feront partie de la formation. Du côté des autres directions, je crois qu'ils pourraient déléguer leurs coordonnateurs pour y assister.

Reviens-moi s'il y a quoi que ce soit. Guillaume, est-ce que tu complètes le fichier Excel? L'équipe de Paméla nous relance.

Merci,

Véronique

De : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 3 novembre 2023 14:55

À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Fwd: Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Allô

Pour ne pas oublier...me faire un rappel 😊

J'aimerais que l'on s'en parle la semaine prochaine.

De : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, November 1, 2023 9:51:54 AM

À : Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Saysset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour à tous,

Un petit rappel. Svp nous confirmer les personnes identifiées pour vos DG respectives (Voir courriel ci-bas) pour la formation en titre, car les formations auront lieu les 21, 22, 23 novembre.

 [Répertoire des personnes à convoquer VF 20231023.xlsx](#)

Nous enverrons les convocations vendredi 3 novembre à midi afin de réserver les calendriers. Advenant le cas où nous n'avons pas eu de réponse de votre part, nous utiliserons la liste proposée. Les gestionnaires seront aussi invités.

Merci beaucoup,

Paméla

Paméla Garcia Cournoyer

Directrice des politiques, de la planification et de la veille

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035 rue de La Chevrotière,

11e étage, bureau 11-28-01

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-446-1014

pamela.garciacournoyer@mes.gouv.qc.ca

De : Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 octobre 2023 16:41

À : Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour,

En prévision de la formation sur la reddition de comptes et le processus de rédaction des annexes budgétaires qui a été discuté à la Table des DG du 13 septembre dernier, nous vous demandons d'identifier les personnes qui participeront.

Tel que convenu, nous avons listé les professionnels qui collaborent généralement à ce type de travaux (colonne D). Nous vous remercions d'avance de confirmer, de retirer ou d'ajouter les personnes concernées de vos équipes respectives. Nous avons indiqué en rouge les personnes qui ont quitté dont nous ne connaissons pas le remplaçant. Merci de confirmer le tout en écrivant la date d'approbation par le gestionnaire (colonne F).

 [Répertoire des personnes à convoquer VF 20231023.xlsx](#)

Échéance : **vendredi 27 octobre**

*Nous encourageons fortement les gestionnaires à participer avec leurs équipes

Rappels en lien avec la formation :

- Durée : 2h30
- En présence au complexe G
- Dans la semaine du 20 novembre
- Il y aura 4 plages, une par secteur du MES (les plages seront attribuées aux secteurs la semaine prochaine avec l'envoi des convocations aux personnes désignées)

N'hésitez pas à communiquer avec Rachel Bégin si vous avez des questions supplémentaires,

Marie-Claude Dionne, Adjointe exécutive

Direction générale des politiques et des statistiques

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Maryse Champagne
Envoyé: 10 janvier 2024 15:44
À: Véronique Lavoie
Cc: Magalie Blanchet
Objet: Topo Modification à apporter RB 24-25



Allo,

En date du 10 janvier, voici les éléments manquants pour le régime 2024-2025 :

DCI : mettre à jour les règles 1.1.3 et 2.1.1, la professionnelle a été relancée le 10 janvier;

DPBF : règles 2.1.6 et 2.1.7 qui concerne les étudiants EI;

MEQ : Bourses en enseignement reconduit ou pas? La DEU en attente

DSMD : Moratoire sur les limites de reprises ? En attente de Marie-Claude

DPBF : indexation partout lorsque cela est nécessaire, principales modifications, PFU, section 2 Mise en œuvre des mesures annoncées lors du discours sur le budget 2024-2025.

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Lydia Harvey
Envoyé: 21 décembre 2021 10:15
À: Geneviève Bouchard
Objet: Projet de courriel - Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2022-2023

Bonjour Geneviève,

Voici le projet de courriel pour les collègues pour le démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires. Il y a beaucoup de stock avec ce qu'on a dit hier mais je crois que tout est là.

Je vais envoyer les groupes à Patricia pour qu'elle puisse planifier les rencontres de suivi et convoquer les gens lorsque tu auras envoyé le courriel.

Lydia

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2022-2023. Cette année, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires deux mois plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **14 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures;
- **21 janvier** : nous souhaitons obtenir à cette date les règles budgétaires avec de légères modifications.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

- [Cégeps](#) (à noter que ce régime a fait l'objet d'une révision linguistique, vos équipes sont invitées à vérifier si les changements qui ont été proposés sont appropriés);
- [Collèges privés](#);
- [Universités](#).

Un [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités). Si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra communiquer avec M^{me} Patricia Michaud à l'adresse patricia.michaud@mes.gouv.qc.ca qui pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Le [PPT de la formation](#) offerte l'an dernier et mise à jour. Si votre équipe manifeste des besoins pour une présentation de cette formation. Nous vous invitons à nous en faire part, nous pourrions alors planifier une courte rencontre à cet effet;
- [Différents outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles

ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats.

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, je vous propose encore cette année des rencontres de suivi pour nous permettre de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives. Vous recevrez des convocations à cet effet prochainement.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Lydia Harvey

Conseillère en politiques budgétaires des réseaux de l'enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion

Tél. : 418 528-0074 # 2563

De : [Lydia Harvey](#)
A : [Paméla Garcia Cournoyer](#); [Véronique Lavoie](#)
Cc : [Élise Matte](#); [Maryse Champagne](#); [Marco Morin](#)
Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025
Date : 19 janvier 2024 13:58:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)

Non tu dois les sélectionner un après l'autre.

Lydia

De : Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 janvier 2024 13:56
À : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Marco Morin <marco.morin@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour!

Merci beaucoup! Je ne comprends pas comment faire pour en sélectionner plusieurs, je dois peser sur « ctl »?

Bonne fin de journée!

Paméla

Paméla Garcia Cournoyer
Directrice des politiques, de la veille et de l'amélioration continue
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035 rue de La Chevrotière,
11e étage, bureau 11-28-01
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418-446-1014
pamela.garciacournoyer@mes.gouv.qc.ca

De : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 janvier 2024 16:48
À : Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Marco Morin <marco.morin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour,

Notre super collègue, Marco, a réussi à mettre un menu déroulant où les équipes vont pouvoir sélectionner plusieurs choix. [@Marco Morin](#) un énorme merci!

Voici le lien vers le nouveau fichier.

 [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsm](#)

Si les équipes ont des problèmes avec le fichier, elles pourront nous contacter moi et Maryse, on verra avec Marco, au besoin.

Bonne journée!

Lydia

De : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 janvier 2024 15:04

À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; developpementdurable-MES <developpementdurable@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour Véronique,

Tel que convenu, notre proposition pour le courriel avec la pj. Tu peux ajuster pour que ce soit fluide au besoin.

Merci!
Paméla

Comme mentionné dans son plan d'action de développement durable 2023-2028 et lors de la formation sur les régimes budgétaires et la reddition de comptes, le ministère contribue au

développement durable par le biais de politiques publiques, dont les régimes budgétaires.

Ainsi, il vous est demandé, pour chacune des règles budgétaires sous votre responsabilité, d'identifier les thèmes de durabilité qui y sont associés dans le tableau suivant :  [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsx](#).

À cet effet, l'outil diagnostique de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales en pj (***onglets « 1-diagnostic... »***) vous aidera dans cette démarche. L'équipe développement durable de la DPVAC developpementdurable@mes.gouv.qc.ca est disponible pour répondre à vos questions et vous aider dans la démarche au besoin.

Échéance : 2 février 2024

Paméla Garcia Cournoyer

Directrice des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035 rue de La Chevrotière,

11e étage, bureau 11-28-01

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-446-1014

pamela.garciacournoyer@mes.gouv.qc.ca

De : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 18 janvier 2024 14:44

À : Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Voici le nouveau lien du projet de chapitre sur le développement durable.

 [chapitre Collèges privés Développement durable.docx](#)

Lydia

De : Lydia Harvey

Envoyé : 16 janvier 2024 11:47

À : Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour,

J'ai fait le fichier Excel pour les équipes en ajoutant les éléments dont nous avons discutés

 [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsx](#)

J'ai aussi amorcé un projet de chapitre. Il reste le texte d'introduction à ajouter.

 [chapitre Cégeps Développement durable.docx](#)

Vos commentaires et suggestions dans les deux documents sont les bienvenus.

Bonne journée!

Lydia

De : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 janvier 2024 10:24

À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte
<elise.matte@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



C'est parfait, je trouve que c'est une très bonne idée. Je te reviens aujourd'hui avec une proposition de texte.

Bonne journée!

Paméla

Paméla Garcia Cournoyer

Directrice des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035 rue de La Chevrotière,

11e étage, bureau 11-28-01

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-446-1014

pamela.garciacournoyer@mes.gouv.qc.ca

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 janvier 2024 08:31

À : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte
<elise.matte@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour Pamela,

En suivi de notre dernière rencontre et après réflexion, j'aimerais plutôt partir de mon courriel daté du 22 novembre (voir plus bas) pour écrire à toutes les équipes par rapport au DD si tu es à l'aise. J'en profiterais également pour rappeler certains points et demander aux gestionnaires de fournir leur approbation pour chacune des règles budgétaires sous leur responsabilité. À cet effet, pourriez-vous me fournir un bout de texte sur le DD que vous souhaiteriez que j'intègre au courriel ? Je pourrais vous revenir avec un projet plus formel avant de le transmettre ce jeudi après notre rencontre. À mon souvenir, on leur laissait jusqu'au 2 février pour fournir tous les éléments sur le DD et je conserverais cette même date pour l'obtention des approbations des gestionnaires.

Par ailleurs, Lydia vous fournira prochainement le lien du tableau mis à jour. Vous pourrez apporter vos ajustements, le cas échéant, et nous confirmer qu'il convient au besoin. J'ajouterais le lien dans le courriel.

Merci,

Véronique

De : Véronique Lavoie

Envoyé : 22 novembre 2023 15:06

À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin <kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël <jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>; Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier <Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayssset <valerie.sayssset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin

<rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

- ☐ [Cégeps](#)
- ☐ [Collèges privés](#)
- ☐ [Universités](#)

Un ☐ [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des ☐ [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous

attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell : 418-806-9897

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 24 novembre 2023 09:35
À: Karine Martineau
Cc: Marianne Bernier; Maryse Champagne; Soukeye Keita
Objet: RE: Ajustement RB 2.1.14



Bon matin Karine,

Pour toutes les questions sur les rb, c'est Maryse. Pour les questions relatives à la récurrence des sommes etc. c'est plutôt Soukeye.

Merci de nous consulter et bonne journée 😊

Véronique

De : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2023 09:32
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Marianne Bernier <marianne.bernier@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Ajustement RB 2.1.14



Bonjour Véronique,

Nous participons actuellement à un groupe de travail intensif sur les augmentations d'admissions en médecine piloté par le MSSS. Ce groupe de travail se décline en différents sous-groupes de travail. Lors de la rencontre du sous-groupe portant sur le développement des milieux de stage, la RB 2.1.14 a été abordée. Les universités nous ont soumis des propositions d'ajustement pour 2024-2025. Nous aimerions vous faire part de ces propositions et ainsi voir les ajustements qui pourraient être effectués pour l'an prochain.

Peux-tu nous indiquer avec qui Marianne peut communiquer afin d'assurer ce suivi?

Merci et bon vendredi!

Karine

Karine Martineau | Adjointe exécutive
Direction de l'enseignement universitaire
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière | 19e étage
Québec (Québec) G5R 5A5

karine.martineau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Maryse Champagne
Envoyé: 14 décembre 2023 14:49
À: Alec Jean-Blouin; Magalie Blanchet; Marco Morin
Objet: RE: Collabo - SC-74167

Bonjour Jean,

Je n'ai pas de commentaires à ajouter dans ce SC, toutefois il est inscrit dans la note :

- Modification des régimes budgétaires de chaque réseau afin de refléter les ajustements pour « l'exemption dans des secteurs prioritaires ».

N'oubliez pas d'inclure cette modification aux règles budgétaires 2024-2025 avant la date limite du 21 décembre.

Merci et bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Alec Jean-Blouin <alec.jean-blouin@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 10:13

À : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Marco Morin <marco.morin@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Collabo - SC-74167

Enseignement
supérieur

Québec 

Bonjour,

Je voulais vous informer que les documents pour le SC-74167 (Transmission aux établissements des modalités prévues pour les quotas d'exemption récemment mis en place en vue de leurs activités de recrutement international pour 2024-2025) ont été validés par ma directrice et déposés dans SyGED. Ils sont donc disponibles pour votre collaboration.

Merci d'avance et bonne journée!

Alec Jean-Blouin

Adjoint exécutif et conseiller en affaires internationales

Direction de la mobilité internationale et régionale

education.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Maryse Champagne
Envoyé: 10 janvier 2024 15:44
À: Véronique Lavoie
Cc: Magalie Blanchet
Objet: Topo Modification à apporter RB 24-25

Allo,

En date du 10 janvier, voici les éléments manquants pour le régime 2024-2025 :

DCI : mettre à jour les règles 1.1.3 et 2.1.1, la professionnelle a été relancée le 10 janvier;
DPBF : règles 2.1.6 et 2.1.7 qui concerne les étudiants EI;
MEQ : Bourses en enseignement reconduit ou pas? La DEU en attente
DSMD : Moratoire sur les limites de reprises ? En attente de Marie-Claude

DPBF : indexation partout lorsque cela est nécessaire, principales modifications, PFU, section 2 Mise en œuvre des mesures annoncées lors du discours sur le budget 2024-2025.

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

Maryse Champagne

De: Marie-Claude Moreau
Envoyé: 10 janvier 2024 10:14
À: Jennifer Dion; Gdeu-Pilotage; Maryse Champagne; Lydia Harvey; Julie Rouleau
Cc: Magalie Blanchet; Julie Giraudias
Objet: RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)

Enseignement
supérieur

Québec



Merci de convoquer Julie et moi.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 09:45
À : Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Marie-Claude,

Merci de ton retour. Quelles personnes du MES doivent être présentes?

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 09:30
À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)

Enseignement
supérieur

Québec



Tu peux prévoir une rencontre et on t'accompagnera. Pas besoin de questions pour ma part... 😊

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2024 09:13

À : Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)



Bonjour,

La présidente de l'UEQ est revenue vers moi au sujet de cette demande. Elle aimerait discuter rapidement avec des personnes responsables de cette règle afin de préciser des éléments. Est-ce envisageable? Je peux lui demander de me préciser ses questions.

Merci,

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Jennifer Dion

Envoyé : 15 décembre 2023 11:43

À : Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Bonjour,

Voir ci-joint le message que j'ai transmis à la présidente de l'UEQ.

Si des changements doivent être apportés, je vous invite à le mentionner à [@Julie Rouleau](#) qui assurera l'intérim de Mariannik la semaine prochaine et qui pourra faire suivre à l'UEQ.

Merci et bonne journée!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 décembre 2023 11:00

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires



Allo,

Attention svp car il y a un moratoire officieux sur cette règle. On ne peut pas répondre avec cette assurance pour le moment.

Il faudrait en discuter avec Éric Fournier.

Merci et bonne journée.

Isabelle Lapointe

Pilote GDEU

Systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité (DSDEEC)

Ministère de l'Enseignement supérieur

gdeu-pilotage@mes.gouv.qc.ca



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 14:19

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires



Bonjour,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 13:55

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec 

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 décembre 2023 16:45

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Jennifer,

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:45

À : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Lydia et Maryse,

Merci!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : [redacted] <[\[redacted\]@unionetudiante.ca](mailto:[redacted]@unionetudiante.ca)>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:26

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes de clarification - règles busdgétaires

[redacted]

[redacted]

Merci d'avance pour le retour et je te souhaite une belle fin de journée,
Catherine

[redacted]

Union étudiante du Québec | Québec Student Union

[redacted]

T.: [1 \(877\) 213-3551](tel:1(877)213-3551)

A.: 6217, rue St-André, Montréal, QC. H2S 2K6

www.unionetudiante.ca @ueq.qsu @unionetudiante

Le siège social de l'UEQ se situe sur l'île de Tiohtiá:ke/Montréal sur les terres autochtones non cédées, dont la nation Kanien'kehá:ka est la gardienne. Tiohtiá:ke/Montréal est reconnu comme un lieu de rassemblement et d'échange entre les peuples autochtones. *The head office of the QSU is located in Tiohtiá:ke/Montreal, on unceded Indigenous lands, of which the Kanien'kehá:ka Nation is the custodian. Tiohtiá:ke/Montreal is recognized as a place of gathering and exchange between Indigenous people.*

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Jennifer Dion
Envoyé: 15 décembre 2023 16:20
À: Maryse Champagne
Cc: Magalie Blanchet
Objet: RE: Demandes de clarification - règles budgétaires



Allo Maryse,

C'est juste pour te confirmer que je n'ai apporté aucune modification à cette règle. De toute manière, elle n'est pas sous ma responsabilité alors j'aime mieux ne pas y toucher.

Merci!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes
Direction des affaires étudiantes et de la diversité
Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 décembre 2023 15:54
À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires



Bonjour,

Je n'ai pas de problème à ce que vous ajoutiez cette précision pour les RB 24-25. Tu peux aller faire le changement directement dans TEAMS avant la date limite du 21 décembre.

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur
Direction de la programmation budgétaire et du financement
Direction générale du financement
Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 décembre 2023 15:33
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles busdgétaires



Merci Maryse!

Je joins ma réponse à l'UEQ pour ton information.

Bonne fin de journée!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes
Direction des affaires étudiantes et de la diversité
Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5

De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 14 décembre 2023 14:19
À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles busdgétaires



Bonjour,

Maryse Champagne
Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur
Direction de la programmation budgétaire et du financement

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 13:55

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles busdgétaires



Bonjour Maryse,

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 décembre 2023 16:45

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles busdgétaires

Bonjour Jennifer,

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:45

À : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demandes de clarification - règles budgétaires

Bonjour Lydia et Maryse,

L'UEQ me pose une question concernant la règle budgétaire 5.9 (Activités admissibles au financement-généralités [[Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2023-2024 \(quebec.ca\)](https://www.quebec.ca/regles-budgetaires)]).

Savez-vous qui pourrait me donner les informations nécessaires à y répondre?

Merci!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De :  <@unionetudiante.ca>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:26

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes de clarification - règles budgétaires

T.: [1 \(877\) 213-3551](tel:18772133551)

A.: 6217, rue St-André, Montréal, QC. H2S 2K6

www.unionetudiante.ca [@ueq.qsu](mailto:ueq.qsu) [@unionetudiante](https://twitter.com/unionetudiante)

Le siège social de l'UEQ se situe sur l'île de Tiohtiá:ke/Montréal sur les terres autochtones non cédées, dont la nation Kanien'kehá:ka est la gardienne. Tiohtiá:ke/Montréal est reconnu comme un lieu de rassemblement et d'échange entre les peuples autochtones. *The head office of the QSU is located in Tiohtiá:ke/Montreal, on unceded Indigenous lands, of which the Kanien'kehá:ka Nation is the custodian. Tiohtiá:ke/Montreal is recognized as a place of gathering and exchange between Indigenous people.*

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 21 décembre 2023 15:58
À: Maryse Champagne; Magalie Blanchet; Lydia Harvey
Objet: TR: Règles budgétaires modifiées en lien avec le nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants hors Québec : commentaires reçus de la part d'établissements universitaires
Pièces jointes: SC-73362com2-3-Annexes-budgetaires-universites_rdded.docx; SC-73362com2-3-Annexes-budgetaires-universites_rev-Polytechnique-Montreal.docx

PVI. On verra si on a à ajuster la version 24-25.

On s'en reparle.

Véronique

De : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 décembre 2023 13:48
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Règles budgétaires modifiées en lien avec le nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants hors Québec : commentaires reçus de la part d'établissements universitaires



De : [redacted] <[redacted]@bci-qc.ca>
Envoyé : 21 décembre 2023 13:04
À : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; denis.cossette@concordia.ca; [redacted] <[redacted]@bci-qc.ca>; [redacted] <[redacted]@bci-qc.ca>
Objet : Règles budgétaires modifiées en lien avec le nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants hors Québec : commentaires reçus de la part d'établissements universitaires

Valérie Beauchamp

Responsable et conseillère stratégique

Direction générale - Instances

Secteur des affaires administratives et financières

Secteur des ressources informationnelles et de la transformation numérique

T [redacted]
C [redacted]



500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal QC H3A 3C6
bci-qc.ca

Ce courriel, incluant les pièces jointes, est confidentiel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur. Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Éric Fournier
Envoyé: 13 décembre 2023 15:35
À: François Leclerc; Sébastien Bédard
Cc: Véronique Lavoie
Objet: TR: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE
Pièces jointes: Annexes budgétaires des universités_2023-12-05_commentaires.docx; Annexes budgétaires des universités_2023-12-05_sans commentaire.docx

Enseignement
supérieur

Québec



Allo François
Tel que demandé.
Reviens-nous s'il y a un enjeu.

Ps : il n'y a rien dans la RB sur Bishop et francisation. Cela sera fait lors de l'élaboration des RB 24-25.

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 décembre 2023 15:04
À : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Marco Morin <marco.morin@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Éric,

Tu trouveras en pièces jointes les projets de rb avec et sans commentaires.

Reviens-moi au besoin.

Véronique

De : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 décembre 2023 07:35
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Véronique,
Pour suite appropriée.
On s'en parle tantôt.
Merci

De : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, December 13, 2023 6:44:48 AM

À : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Sébastien Bédard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Enseignement
supérieur

Québec



François

De : Valérie Chamula Pellerin <valerie.chamula@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:31

À : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Frédérik Pesenti <Frederik.Pesenti@mes.gouv.qc.ca>; François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>;

Andra Lorent <andra.lorent@mes.gouv.qc.ca>; Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Enseignement
supérieur

Québec



Enseignement
supérieur

Québec



Valérie Chamula
Directrice de cabinet
Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 809-1180
Courriel : valerie.chamula@mes.gouv.qc.ca

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 décembre 2023 16:49

À : Valérie Chamula Pellerin <valerie.chamula@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Frédérik Pesenti <Frederik.Pesenti@mes.gouv.qc.ca>; François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>;

Andra Lorent <andra.lorent@mes.gouv.qc.ca>; Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Objet : POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Importance : Haute



Bonjour Valérie,

Voici pour approbation les règles budgétaires ainsi que la lettre pour le CCAFE.

Un retour pour demain max en raison du CCAFE.

Merci,
Isabelle

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Maryse Champagne
Envoyé: 27 novembre 2023 10:01
À: Véronique Lavoie
Objet: RE: Demande pour la RB 2.1.14



Allo,

Apparemment, c'est nous qui sommes responsables de cette règle et ça avait l'air bien compliqué.

C'est possible que j'aie mis la DPBF comme responsable, ça fait 25 ans que cette règle n'a pas changé.

On pourra intégrer cette modification avec les autres pour le RB 24-25.

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 novembre 2023 09:58
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Demande pour la RB 2.1.14



Allô! Que 'est-ce qu'elle veut dire dans : Par contre, l'ajout d'externes au texte de la RB c'est de votre côté.

Véronique

De : Marianne Bernier <marianne.bernier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 novembre 2023 09:52
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Demande pour la RB 2.1.14

Bonjour Maryse,

Comme discuté, voici les demandes des universités concernant cette règle budgétaire. Je comprends que c'est à la DEU de faire la demande de bonification prébudgétaire si on le juge pertinent. Par contre, l'ajout d'externes au texte de la RB c'est de votre côté.

Marianne Bernier
Conseillère aux affaires universitaires
Service des affaires académiques
Direction de l'enseignement universitaire
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
marianne.bernier@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 19 janvier 2024 16:11
À: Karine Martineau
Cc: Maryse Champagne; Mathieu Savard; Catherine Bouchard; Jonathan Desroches
Objet: RE: ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU RÉGIME BUDGÉTAIRE 2024-2025 -DEU



Merci beaucoup à tous!

Véronique

De : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 janvier 2024 15:07
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Bouchard <catherine.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jonathan Desroches <Jonathan.Desroches@mes.gouv.qc.ca>
Objet : ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU RÉGIME BUDGÉTAIRE 2024-2025 -DEU



Bonjour Véronique,

Comme convenu je te fais parvenir un état d'avancement des travaux de la mise à jour du régime budgétaire 2024-2025.



Karine Martineau | Adjointe exécutive

Directrice par intérim

Direction de l'enseignement universitaire

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière | 19e étage

Québec (Québec) G5R 5A5

karine.martineau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Maryse Champagne
Envoyé: 10 janvier 2024 15:34
À: Anne-Marie Hébert
Objet: RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2024 15:21

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.

Enseignement
supérieur

Québec 

Anne-Marie Hébert

Directrice de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Secteur de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 19e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

cellulaire : 
anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca

De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 15:19
À : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.



Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 15:16
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.



Anne-Marie Hébert

Directrice de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Secteur de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 19e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

cellulaire :

anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2024 14:43

À : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.

*Enseignement
supérieur*

Québec



Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Jade Vézina
Envoyé: 6 décembre 2023 11:28
À: Véronique Lavoie
Cc: Nancy Barbeau
Objet: RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Merci pour le suivi et bonne journée.

Jade Vézina
Adjointe exécutive
Direction de l'adéquation formation-emploi
Direction générale de la planification et de la performance
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 11e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
jade.vezina@mes.gouv.qc.ca

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 décembre 2023 11:23
À : Nancy Barbeau <nancy.barbeau@mes.gouv.qc.ca>; Jade Vézina <jade.vezina@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour à vous deux,

Mon erreur, vous n'aviez pas été ajoutées à la liste des destinataires.

Mille excuses.

Véronique

De : Véronique Lavoie
Envoyé : 22 novembre 2023 15:06
À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>;
Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer
<Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin
<kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël
<jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard
<eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-
Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie
Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>;
Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier

<Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayssset <valerie.sayssset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

- ☐ [Cégeps](#)
- ☐ [Collèges privés](#)
- ☐ [Universités](#)

Un ☐ [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des ☐ [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell : 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Lydia Harvey
Envoyé: 8 novembre 2023 13:39
À: Véronique Lavoie; Maryse Champagne; Magalie Blanchet
Objet: RE: Lancement de la mise à jour des règles budgétaires 24-25
Pièces jointes: TR: Lancement - Démarche de mise à jour des RB 23-24; Projet de courriel - Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2022-2023



Courriel envoyé par Geneviève l'an dernier et celui que j'avais préparé en 2021 pour 22-23 mais je ne retrouve pas les autres...

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 novembre 2023 13:24
À : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Lancement de la mise à jour des règles budgétaires 24-25



Allô les filles,

J'aimerais que nous puissions lancer prochainement le processus de mise à jour des règles budgétaires 24-25. Auriez-vous le courriel qui a été envoyé l'an passé? Je ne le trouve pas de mon côté...

Aussi, pourriez-vous mettre à jour le calendrier des prochaines étapes? On pourrait se faire une petite rencontre vendredi pour regarder tout ça.

Merci!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell :

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 19 janvier 2024 12:24
À: Mathieu Savard; Julie Gauthier (DRIES); Mélanie Bélanger; Pamela Garcia Cournoyer; Pierre Richard; Kim Cantin; Geneviève Bouchard; Jean-François Noël; Danielle Pelletier; Éric Beauregard; Jean-René Chalifour; Saël Gagné-Ouellet; Myriam Hamelin; Anne-Marie Hébert; Stéphanie Campeau; Mariannik Toutant; Loïc Di Marcantonio; Marie-Claude Moreau; Harold Fortier; Christina Vigna; Philippe Cayer; Christian Lavoie; Chantale Dumont; Martin Pineault; Valérie Sayset; Éric Fournier; Karine Martineau; Nancy Barbeau
Cc: Lydia Harvey; Tatiana Pajaniandy; Magalie Blanchet; Maryse Champagne; Guillaume Paquin; Élise Matte
Objet: RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025
Pièces jointes: GAB_vide_processus_organisationnel_outils.xlsx

Bonjour,

Comme mentionné dans son *Plan d'action de développement durable 2023-2028* et lors de la formation sur les régimes budgétaires et la reddition de comptes, le Ministère contribue au développement durable par le biais de politiques publiques, dont les régimes budgétaires.

Ainsi, il vous est demandé d'ici le **2 février**, pour chacune des règles budgétaires sous votre responsabilité et dans le tableau suivant :  [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsm](#) :

- 1) d'identifier les thèmes de durabilité qui y sont associés (colonnes en vert);
- 2) de fournir votre approbation relative à la mise à jour des règles budgétaires, en inscrivant un X dans la case à côté de votre nom (colonnes M et O).

À cet effet, l'outil diagnostique de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales en p. j. ([onglets « 1-diagnostic... »](#)) vous aidera dans cette démarche.

L'équipe du développement durable de la DPVAC developpementdurable@mes.gouv.qc.ca est disponible pour répondre à vos questions et à vous aider dans la démarche au besoin. Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui est présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires.

Merci de votre habituelle collaboration,

Véronique

De : Véronique Lavoie

Envoyé : 22 novembre 2023 15:06

À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin <kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël <jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>; Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier <Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont

<chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Saysset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

-  [Cégeps](#)
-  [Collèges privés](#)
-  [Universités](#)

Un  [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des  [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell : 

Véronique Lavoie

De: Lydia Harvey
Envoyé: 18 janvier 2024 14:44
À: Pamela Garcia Cournoyer; Véronique Lavoie; Élise Matte; Maryse Champagne
Objet: RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Voici le nouveau lien du projet de chapitre sur le développement durable.

 [chapitre Collèges privés Développement durable.docx](#)

Lydia

De : Lydia Harvey
Envoyé : 16 janvier 2024 11:47
À : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour,

J'ai fait le fichier Excel pour les équipes en ajoutant les éléments dont nous avons discutés

 [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsx](#)

J'ai aussi amorcé un projet de chapitre. Il reste le texte d'introduction à ajouter.

 [chapitre Cégeps Développement durable.docx](#)

Vos commentaires et suggestions dans les deux documents sont les bienvenus.

Bonne journée!

Lydia

De : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 janvier 2024 10:24
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



C'est parfait, je trouve que c'est une très bonne idée. Je te reviens aujourd'hui avec une proposition de texte.

Bonne journée!
Paméla

Paméla Garcia Cournoyer

Directrice des politiques, de la veille et de l'amélioration continue

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035 rue de La Chevrotière,

11e étage, bureau 11-28-01

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-446-1014

pamela.garciacournoyer@mes.gouv.qc.ca

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 janvier 2024 08:31

À : Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte

<elise.matte@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour Paméla,

En suivi de notre dernière rencontre et après réflexion, j'aimerais plutôt partir de mon courriel daté du 22 novembre (voir plus bas) pour écrire à toutes les équipes par rapport au DD si tu es à l'aise. J'en profiterais également pour rappeler certains points et demander aux gestionnaires de fournir leur approbation pour chacune des règles budgétaires sous leur responsabilité. À cet effet, pourriez-vous me fournir un bout de texte sur le DD que vous souhaiteriez que j'intègre au courriel ? Je pourrais vous revenir avec un projet plus formel avant de le transmettre ce jeudi après notre rencontre. À mon souvenir, on leur laissait jusqu'au 2 février pour fournir tous les éléments sur le DD et je conserverais cette même date pour l'obtention des approbations des gestionnaires.

Par ailleurs, Lydia vous fournira prochainement le lien du tableau mis à jour. Vous pourrez apporter vos ajustements, le cas échéant, et nous confirmer qu'il convient au besoin. J'ajouterais le lien dans le courriel.

Merci,

Véronique

De : Véronique Lavoie

Envoyé : 22 novembre 2023 15:06

À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>;

Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Paméla Garcia Cournoyer

<Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin

<kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël

<jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard

<eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-

Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie

Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>;

Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <[loic.di-](mailto:loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca)

marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier

<Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer

<philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont

<chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayssset

<valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>;

Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne

<maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

-  [Cégeps](#)
-  [Collèges privés](#)
-  [Universités](#)

Un  [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des  [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie
Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement
Direction générale du budget et du financement
Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion
Cell : 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 22 janvier 2024 15:12
À: Lydia Harvey
Objet: TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Véronique

De : Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 janvier 2024 11:56
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Odile Pelletier <odile.pelletier@mes.gouv.qc.ca>; Simona Pavel <simona.pavel@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour,

PVI toutes nos demandes d'ajouts et de modifications devraient être complétées en fin de journée ce PM.

Nous demeurons disponibles si enjeu.

Bonne journée!

Christian Lavoie (il) | Directeur général
Direction générale des affaires collégiales et des relations du travail
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 12e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 janvier 2024 12:24
À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>;
Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer
<Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin
<kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël
<jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard
<eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-
Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie
Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>;
Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier
<Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer
<philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont
<chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayssset
<valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Karine Martineau
<Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>; Nancy Barbeau <nancy.barbeau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>;

Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour,

Comme mentionné dans son *Plan d'action de développement durable 2023-2028* et lors de la formation sur les régimes budgétaires et la reddition de comptes, le Ministère contribue au développement durable par le biais de politiques publiques, dont les régimes budgétaires.

Ainsi, il vous est demandé **d'ici le 2 février**, pour chacune des règles budgétaires sous votre responsabilité et dans le tableau suivant :  [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsx](#) :

- 1) d'identifier les thèmes de durabilité qui y sont associés (colonnes en vert);
- 2) de fournir votre approbation relative à la mise à jour des règles budgétaires, en inscrivant un **X** dans la case à côté de votre nom (colonnes M et O).

À cet effet, l'outil diagnostique de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales en p. j. (*onglets « 1-diagnostic... »*) vous aidera dans cette démarche.

L'équipe du développement durable de la DPVAC developpementdurable@mes.gouv.qc.ca est disponible pour répondre à vos questions et à vous aider dans la démarche au besoin. Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui est présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires.

Merci de votre habituelle collaboration,

Véronique

De : Véronique Lavoie

Envoyé : 22 novembre 2023 15:06

À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>;
Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin <kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël <jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>;
Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier <Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Saysset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>;
Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

-  [Cégeps](#)
-  [Collèges privés](#)
-  [Universités](#)

Un  [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurerons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des  [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement
Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion
Cell : 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 22 janvier 2024 13:25
À: Lydia Harvey; Magalie Blanchet
Objet: TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025
Pièces jointes: GAB_viderprocessusorganisationneloutils.xlsx

PVI

Véronique

De : Jade Vézina <jade.vezina@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 22 janvier 2024 10:59
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Nancy Barbeau <nancy.barbeau@mes.gouv.qc.ca>; Mélissa Lebel <melissa.lebel@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour Véronique,

Les règles budgétaires identifiées à la DAFE sont maintenant sous la responsabilité de la DSCA. J'ai fait le changement dans le tableau des responsables.

Je te souhaite une excellente journée!

Cordialement,

Jade Vézina
Adjointe exécutive
Direction de l'adéquation formation-emploi
Direction générale de la planification et de la performance
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 11e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
jade.vezina@mes.gouv.qc.ca

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 janvier 2024 12:24
À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>;
Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer
<Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin
<kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël
<jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard
<eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-
Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie
Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>;
Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <[1](mailto:loic.di-</p></div><div data-bbox=)

marcantonio@mes.gouv.qc.ca; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier <Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Saysset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>; Nancy Barbeau <nancy.barbeau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>; Élise Matte <elise.matte@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour,

Comme mentionné dans son *Plan d'action de développement durable 2023-2028* et lors de la formation sur les régimes budgétaires et la reddition de comptes, le Ministère contribue au développement durable par le biais de politiques publiques, dont les régimes budgétaires.

Ainsi, il vous est demandé **d'ici le 2 février**, pour chacune des règles budgétaires sous votre responsabilité et dans le tableau suivant :  [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsm](#) :

- 1) d'identifier les thèmes de durabilité qui y sont associés (colonnes en vert);
- 2) de fournir votre approbation relative à la mise à jour des règles budgétaires, en inscrivant un **X** dans la case à côté de votre nom (colonnes M et O).

À cet effet, l'outil diagnostique de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales en p. j. (*onglets « 1-diagnostic... »*) vous aidera dans cette démarche.

L'équipe du développement durable de la DPVAC developpementdurable@mes.gouv.qc.ca est disponible pour répondre à vos questions et à vous aider dans la démarche au besoin. Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui est présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires.

Merci de votre habituelle collaboration,

Véronique

De : Véronique Lavoie

Envoyé : 22 novembre 2023 15:06

À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin <kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël <jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>; Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier <Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont

<chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayssset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

-  [Cégeps](#)
-  [Collèges privés](#)
-  [Universités](#)

Un  [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des  [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell : 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Guillaume Paquin
Envoyé: 8 novembre 2023 14:42
À: Pamela Garcia Cournoyer
Cc: Éric Fournier
Objet: RE: Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour Pamela,

Le formulaire est complété.

Merci !

Guillaume Paquin

Conseiller stratégique
Direction générale du budget et du financement
Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 19e étage
Québec (Québec), G1R 5A5
Tél : 418-646-4533 poste 2617
Cell : 
guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

De : Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, November 1, 2023 9:51:54 AM

À : Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayset <valerie.sayset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour à tous,

Un petit rappel. Svp nous confirmer les personnes identifiées pour vos DG respectives (Voir courriel ci-bas) pour la formation en titre, car les formations auront lieu les 21, 22, 23 novembre.

 [Répertoire des personnes à convoquer VF 20231023.xlsx](#)

Nous enverrons les convocations vendredi 3 novembre à midi afin de réserver les calendriers. Advenant le cas où nous n'avons pas eu de réponse de votre part, nous utiliserons la liste proposée. Les gestionnaires seront aussi invités.

Merci beaucoup,
Paméla

Paméla Garcia Cournoyer

Directrice des politiques, de la planification et de la veille

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035 rue de La Chevrotière,

11e étage, bureau 11-28-01

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418-446-1014

pamela.garciacournoyer@mes.gouv.qc.ca

De : Marie-Claude Dionne <marie-claude.dionne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 octobre 2023 16:41

À : Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Gretas <Catherine.Gretas@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Saysset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Formation reddition de comptes et régime budgétaire



Bonjour,

En prévision de la formation sur la reddition de comptes et le processus de rédaction des annexes budgétaires qui a été discuté à la Table des DG du 13 septembre dernier, nous vous demandons d'identifier les personnes qui participeront.

Tel que convenu, nous avons listé les professionnels qui collaborent généralement à ce type de travaux (colonne D). Nous vous remercions d'avance de confirmer, de retirer ou d'ajouter les personnes concernées de vos équipes respectives. Nous avons indiqué en rouge les personnes qui ont quitté dont nous ne connaissons pas le remplaçant. Merci de confirmer le tout en écrivant la date d'approbation par le gestionnaire (colonne F).

 [Répertoire des personnes à convoquer VF 20231023.xlsx](#)

Échéance : **vendredi 27 octobre**

*Nous encourageons fortement les gestionnaires à participer avec leurs équipes

Rappels en lien avec la formation :

- Durée : 2h30
- En présence au complexe G
- Dans la semaine du 20 novembre
- Il y aura 4 plages, une par secteur du MES (les plages seront attribuées aux secteurs la semaine prochaine avec l'envoi des convocations aux personnes désignées)

N'hésitez pas à communiquer avec Rachel Bégin si vous avez des questions supplémentaires,

Marie-Claude Dionne, Adjointe exécutive

Direction générale des politiques et des statistiques

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière

Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 25 octobre 2022 12:18
À: Lydia Harvey; Maryse Champagne
Objet: TR: Lancement - Démarche de mise à jour des RB 23-24



Véronique Lavoie

Coordonnatrice des politiques budgétaires

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion

De : Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 24 octobre 2022 16:43

À : Esther Blais <esther.blais@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël <jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Michelle Bourgeois <michelle.bourgeois@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Ronald Bisson <ronald.bisson@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Tremblay <catherine.tremblay2@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; Paméla Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Lancement - Démarche de mise à jour des RB 23-24



Bonjour à tous,

Je sais que vous attendez avec impatience le lancement de la démarche de mise à jour des règles budgétaires de fonctionnement 2023-2024. C'est pourquoi je voulais vous informer que je planifie une rencontre très prochainement pour s'en jaser.

Vous verrez, ça va être le fun. Maintenant que vous avez très hâte, surveillez vos agendas. 😊

À bientôt, gang de chanceux!

Geneviève Bouchard

Directrice

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion

Cell. : [REDACTED]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Nom de direction	Direction
Programmation budgétaire et financement	DPBF
Enseignement universitaire	DEU
Affaires académiques	SAA
Recherche et innovation Enseignement supérieur	DRIES
Coordination des investissements	DCI
Interventions régionales et maillage	DIRM
Systèmes de mission et du développement	DSMD
Adéquation formation-emploi	DAFE
Contrôles financiers et confirmité	DCFC
Relations du travail et négociations	DRTN
Architecture, gouvernance et financement des ressource	DAGFRI
Politiques, planification et veille	DPPV
Statistiques et information de gestion	DSIG
Gestion de l'offre et formation continue	DGOFC
Enseignement privé	DEP
Formation générale et préuniversitaire	DFGP
Soutien aux établissements et gouvernance	DSÉG
Affaires étudiantes et diversité	DAED
Relations avec les Premières Nations et les Inuit	DRPNI
Développement en entretien des systèmes	DDES
Stratégie et capacité d'accueil	DSCA
Mobilité étudiante et relations internationales	DMÉRI
Formation technique	DFT
Expertise et développement des infrastructures	DEDI
Sécurité de l'information	DSI
Architecture (direction adjointe)	DAA
Transformation numérique	DTN
Évaluation de programmes et bureau de projets	DREPBP
Ressources financières et gestion contractuelle	DRFG

Nom directeur	Direction générale	Nom_DG
Véronique Lavoie	DGBF	Éric Fournier
Alice Ndayegamiye	DGAURIES	Christina Vigna
Mathieu Savard	DGAURIES	Christina Vigna
Julie Gauthier	DGAURIES	Christina Vigna
Mélanie Bélanger	DGI	Martin Pineault
Myriam Hamelin	SACIR	Marc-André Thivierge
Marie-Claude Moreau	DGBF	Éric Fournier
Nancy Barbeau	DGPS	Valérie Saysset
Harold Fortier	DGBF	Éric Fournier
Jean-François Noël	DGACRT	Christian Lavoie
Pierre Richard	DAGTNRI	Philippe Cayer
Pamela Garcia Cournoyer	DGPS	Valérie Saysset
Vincent Petitclerc	DGPS	Valérie Saysset
Geneviève Bouchard	DGACRT	Christian Lavoie
Éric Beauregard	DGACRT	Christian Lavoie
Saël Gagné-Ouellet	DGACRT	Christian Lavoie
Jean-René Chalifour	DGACRT	Christian Lavoie
Mariannik Toutant	DGAR	Chantale Dumont
Loïc Di Marcantonio	DGAR	Chantale Dumont
Sonia Savard	DGTNRI	Philippe Cayer
Anne-Marie Hébert	DGAR	Chantale Dumont
Stéphanie Campeau	DGAR	Chantale Dumont
Jean-René Chalifour	DGACRT	Christian Lavoie
Krystel Doucet	DGI	Martin Pineault
Valérie Rodrigue	DGTNRI	Philippe Cayer
Pierre Richard	DGTNRI	Philippe Cayer
Kim Cantin	DGTNRI	Philippe Cayer
Rose-Fidélité Ndayishimiye	DGPS	Valérie Saysset
Johanne Paradis	DGBF	Éric Fournier

Véronique Lavoie

De: Rachel Bégin
Envoyé: 12 décembre 2023 15:45
Cc: Pamela Garcia Cournoyer; Maryse Champagne; Lydia Harvey; Véronique Lavoie; Jeanne Lalonger-Laurent; Monique Sarah Pungu
Objet: Suivi - Formation reddition de comptes et régimes budgétaires



Bonjour,

La semaine dernière, vous avez assisté ou vous avez été invité à assister à une formation portant sur la reddition de comptes et les régimes budgétaires. Comme mentionné, la présentation est maintenant disponible au lien suivant :

 [Présentation aux gestionnaires et aux professionnels_VF_20231212.pptx](#)

Aussi, nous apprécierions que vous puissiez compléter ce petit sondage afin que nous ayons une rétroaction en lien avec votre degré de satisfaction. Vous trouverez le sondage ici : <https://forms.office.com/r/rJtWFHHiFF>

N'hésitez pas à nous contacter au besoin dans le cadre des travaux à venir.

J'en profite pour vous souhaiter un très beau temps des Fêtes.

Pour les équipes de la DPVAC et de la DPBF,

Rachel

Rachel Bégin

Conseillère stratégique à la reddition de comptes
Direction des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035 rue de La Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5
rachel.begin@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Lydia Harvey
Envoyé: 21 décembre 2021 10:15
À: Geneviève Bouchard
Objet: Projet de courriel - Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2022-2023

Bonjour Geneviève,

Voici le projet de courriel pour les collègues pour le démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires. Il y a beaucoup de stock avec ce qu'on a dit hier mais je crois que tout est là.

Je vais envoyer les groupes à Patricia pour qu'elle puisse planifier les rencontres de suivi et convoquer les gens lorsque tu auras envoyé le courriel.

Lydia

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2022-2023. Cette année, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires deux mois plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **14 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures;
- **21 janvier** : nous souhaitons obtenir à cette date les règles budgétaires avec de légères modifications.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

- [Cégeps](#) (à noter que ce régime a fait l'objet d'une révision linguistique, vos équipes sont invitées à vérifier si les changements qui ont été proposés sont appropriés);
- [Collèges privés](#);
- [Universités](#).

Un [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités). Si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra communiquer avec M^{me} Patricia Michaud à l'adresse patricia.michaud@mes.gouv.qc.ca qui pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Le [PPT de la formation](#) offerte l'an dernier et mise à jour. Si votre équipe manifeste des besoins pour une présentation de cette formation. Nous vous invitons à nous en faire part, nous pourrions alors planifier une courte rencontre à cet effet;
- [Différents outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles

ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats.

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, je vous propose encore cette année des rencontres de suivi pour nous permettre de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives. Vous recevrez des convocations à cet effet prochainement.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Lydia Harvey

Conseillère en politiques budgétaires des réseaux de l'enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur de la performance, du financement, des interventions régionales et du soutien à la gestion

Tél. : 418 528-0074 # 2563

Maryse Champagne

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 24 novembre 2023 09:35
À: Karine Martineau
Cc: Marianne Bernier; Maryse Champagne; Soukeye Keita
Objet: RE: Ajustement RB 2.1.14



Bon matin Karine,

Pour toutes les questions sur les rb, c'est Maryse. Pour les questions relatives à la récurrence des sommes etc. c'est plutôt Soukeye.

Merci de nous consulter et bonne journée 😊

Véronique

De : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 24 novembre 2023 09:32
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Marianne Bernier <marianne.bernier@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Ajustement RB 2.1.14



Bonjour Véronique,

Nous participons actuellement à un groupe de travail intensif sur les augmentations d'admissions en médecine piloté par le MSSS. Ce groupe de travail se décline en différents sous-groupes de travail. Lors de la rencontre du sous-groupe portant sur le développement des milieux de stage, la RB 2.1.14 a été abordée. Les universités nous ont soumis des propositions d'ajustement pour 2024-2025. Nous aimerions vous faire part de ces propositions et ainsi voir les ajustements qui pourraient être effectués pour l'an prochain.

Peux-tu nous indiquer avec qui Marianne peut communiquer afin d'assurer ce suivi?

Merci et bon vendredi!

Karine

Karine Martineau | Adjointe exécutive
Direction de l'enseignement universitaire
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière | 19e étage
Québec (Québec) G5R 5A5

karine.martineau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Maryse Champagne
Envoyé: 14 décembre 2023 14:49
À: Alec Jean-Blouin; Magalie Blanchet; Marco Morin
Objet: RE: Collabo - SC-74167

Bonjour Jean,

Je n'ai pas de commentaires à ajouter dans ce SC, toutefois il est inscrit dans la note :

- Modification des régimes budgétaires de chaque réseau afin de refléter les ajustements pour « l'exemption dans des secteurs prioritaires ».

N'oubliez pas d'inclure cette modification aux règles budgétaires 2024-2025 avant la date limite du 21 décembre.

Merci et bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Alec Jean-Blouin <alec.jean-blouin@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 10:13

À : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Marco Morin <marco.morin@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Collabo - SC-74167

Enseignement
supérieur

Québec 

Bonjour,

Je voulais vous informer que les documents pour le SC-74167 (Transmission aux établissements des modalités prévues pour les quotas d'exemption récemment mis en place en vue de leurs activités de recrutement international pour 2024-2025) ont été validés par ma directrice et déposés dans SyGED. Ils sont donc disponibles pour votre collaboration.

Merci d'avance et bonne journée!

Alec Jean-Blouin

Adjoint exécutif et conseiller en affaires internationales

Direction de la mobilité internationale et régionale

education.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Marie-Claude Moreau
Envoyé: 10 janvier 2024 10:14
À: Jennifer Dion; Gdeu-Pilotage; Maryse Champagne; Lydia Harvey; Julie Rouleau
Cc: Magalie Blanchet; Julie Giraudias
Objet: RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)

Enseignement
supérieur

Québec



Merci de convoquer Julie et moi.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 09:45
À : Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Marie-Claude,

Merci de ton retour. Quelles personnes du MES doivent être présentes?

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 09:30
À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)

Enseignement
supérieur

Québec



Tu peux prévoir une rencontre et on t'accompagnera. Pas besoin de questions pour ma part... 😊

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2024 09:13

À : Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires (question de l'UEQ)



Bonjour,

La présidente de l'UEQ est revenue vers moi au sujet de cette demande. Elle aimerait discuter rapidement avec des personnes responsables de cette règle afin de préciser des éléments. Est-ce envisageable? Je peux lui demander de me préciser ses questions.

Merci,

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Jennifer Dion

Envoyé : 15 décembre 2023 11:43

À : Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Julie Rouleau <julie.rouleau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Bonjour,

Voir ci-joint le message que j'ai transmis à la présidente de l'UEQ.

Si des changements doivent être apportés, je vous invite à le mentionner à [@Julie Rouleau](#) qui assurera l'intérim de Mariannik la semaine prochaine et qui pourra faire suivre à l'UEQ.

Merci et bonne journée!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 15 décembre 2023 11:00

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Julie Giraudias <julie.giraudias@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec



Allo,

Merci et bonne journée.

Isabelle Lapointe

Pilote GDEU

Systèmes de déclaration de l'effectif étudiant et de la conformité (DSDEEC)

Ministère de l'Enseignement supérieur

gdeu-pilotage@mes.gouv.qc.ca



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 14:19

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 14 décembre 2023 13:55

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec 

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 13 décembre 2023 16:45

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>; Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Gdeu-Pilotage <Gdeu-Pilotage@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Jennifer,

[REDACTED] ça a été discuté par le biais d'un chantier GDEU qui a été piloté par Marie-Claude Moreau. Ils ont eu des discussions académiques également et je crois même qu'ils ont rédigé un guide à l'intention des établissements. Toutefois, je n'étais pas présente. Je n'ai pas plus d'information que le texte des règles budgétaires de l'année 23-24.

Il est possible de communiquer à la direction concernée à l'adresse gdeu-pilotage@mes.gouv.qc.ca

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:45

À : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Demandes de clarification - règles budgétaires

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Lydia et Maryse,

Merci!

À noter que je serai absente du 18 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Jennifer Dion (elle) | Conseillère aux affaires étudiantes

Direction des affaires étudiantes et de la diversité

Ministère de l'Enseignement supérieur | 1035, rue de la Chevrotière, 19e étage, Québec (Québec) G1R 5A5



De : Catherine Bibeau-Lorrain [REDACTED]

Envoyé : 12 décembre 2023 16:26

À : Jennifer Dion <jennifer.dion@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Demandes de clarification - règles busdgétaires

[REDACTED]

Merci d'avance pour le retour et je te souhaite une belle fin de journée,

Catherine

Catherine Bibeau-Lorrain

Elle | She/Her

Présidence | President

Union étudiante du Québec | Québec Student Union

T.: [1 \(877\) 213-3551](tel:18772133551)

A.: 6217, rue St-André, Montréal, QC. H2S 2K6

www.unionetudiante.ca @ueq.qsu @unionetudiante

Le siège social de l'UEQ se situe sur l'île de Tiohtiá:ke/Montréal sur les terres autochtones non cédées, dont la nation Kanien'kehá:ka est la gardienne. Tiohtiá:ke/Montréal est reconnu comme un lieu de rassemblement et d'échange entre les peuples autochtones. *The head office of the QSU is located in Tiohtiá:ke/Montreal, on unceded Indigenous lands, of which the Kanien'kehá:ka Nation is the custodian. Tiohtiá:ke/Montreal is recognized as a place of gathering and exchange between Indigenous people.*

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 21 décembre 2023 15:58
À: Maryse Champagne; Magalie Blanchet; Lydia Harvey
Objet: TR: Règles budgétaires modifiées en lien avec le nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants hors Québec : commentaires reçus de la part d'établissements universitaires
Pièces jointes: SC-73362com2-3-Annexes-budgetaires-universites_rdded.docx; SC-73362com2-3-Annexes-budgetaires-universites_rev-Polytechnique-Montreal.docx

PVI. On verra si on a à ajuster la version 24-25.

On s'en reparle.

Véronique

De : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 décembre 2023 13:48
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Règles budgétaires modifiées en lien avec le nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants hors Québec : commentaires reçus de la part d'établissements universitaires



De : Valérie Beauchamp [redacted] <[\[redacted\]@bci-qc.ca](mailto:[redacted]@bci-qc.ca)>
Envoyé : 21 décembre 2023 13:04
À : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>; denis.cossette@concordia.ca; Ginette Legault [redacted] <[\[redacted\]@bci-qc.ca](mailto:[redacted]@bci-qc.ca)>; Chantal Payette [redacted] <[\[redacted\]@bci-qc.ca](mailto:[redacted]@bci-qc.ca)>
Objet : Règles budgétaires modifiées en lien avec le nouveau modèle de tarification pour les étudiantes et étudiants hors Québec : commentaires reçus de la part d'établissements universitaires

Valérie Beauchamp
Responsable et conseillère stratégique
Direction générale - Instances
Secteur des affaires administratives et financières
Secteur des ressources informationnelles et de la transformation numérique

T [redacted]
C [redacted]



500, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 200
Montréal QC H3A 3C6
bci-qc.ca

Ce courriel, incluant les pièces jointes, est confidentiel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur. Merci.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Éric Fournier
Envoyé: 13 décembre 2023 15:35
À: François Leclerc; Sébastien Bédard
Cc: Véronique Lavoie
Objet: TR: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE
Pièces jointes: Annexes budgétaires des universités_2023-12-05_commentaires.docx; Annexes budgétaires des universités_2023-12-05_sans commentaire.docx

Enseignement
supérieur

Québec



Allo François
Tel que demandé.
Reviens-nous s'il y a un enjeu.

Ps : il n'y a rien dans la RB sur Bishop et francisation. Cela sera fait lors de l'élaboration des RB 24-25.

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 décembre 2023 15:04
À : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Marco Morin <marco.morin@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Éric,

Tu trouveras en pièces jointes les projets de rb avec et sans commentaires.

Reviens-moi au besoin.

Véronique

De : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 13 décembre 2023 07:35
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Fwd: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Véronique,
Pour suite appropriée.
On s'en parle tantôt.
Merci

De : François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : Wednesday, December 13, 2023 6:44:48 AM

À : Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Sébastien Bédard <Sebastien.Bedard@mes.gouv.qc.ca>

Objet : TR: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFÉ

Enseignement
supérieur

Québec



François

De : Valérie Chamula Pellerin <valerie.chamula@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 12 décembre 2023 16:31

À : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Frédérik Pesenti <Frederik.Pesenti@mes.gouv.qc.ca>; François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>;

Andra Lorent <andra.lorent@mes.gouv.qc.ca>; Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFÉ

Enseignement
supérieur

Québec



Enseignement
supérieur

Québec



Valérie Chamula
Directrice de cabinet
Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue de la Chevrotière, 16^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 
Courriel : valerie.chamula@mes.gouv.qc.ca

De : Isabelle Taschereau <isabelle.taschereau@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 décembre 2023 16:49

À : Valérie Chamula Pellerin <valerie.chamula@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Frédéric Pesenti <Frederik.Pesenti@mes.gouv.qc.ca>; François Leclerc <Francois.Leclerc@mes.gouv.qc.ca>;

Andra Lorent <andra.lorent@mes.gouv.qc.ca>; Paule De Blois <paule.deblois@mes.gouv.qc.ca>

Objet : POUR APPROBATION - Annexes budgétaires des universités_2023-12-05 et CCAFE

Importance : Haute

Enseignement
supérieur

Québec



Bonjour Valérie,

Merci,
Isabelle

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Maryse Champagne
Envoyé: 27 novembre 2023 10:01
À: Véronique Lavoie
Objet: RE: Demande pour la RB 2.1.14



Allo,

Apparemment, c'est nous qui sommes responsables de cette règle et ça avait l'air bien compliqué.

C'est possible que j'aie mis la DPBF comme responsable, ça fait 25 ans que cette règle n'a pas changé.

On pourra intégrer cette modification avec les autres pour le RB 24-25.

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 novembre 2023 09:58
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Demande pour la RB 2.1.14



Allô! Que 'est-ce qu'elle veut dire dans : Par contre, l'ajout d'externes au texte de la RB c'est de votre côté.

Véronique

De : Marianne Bernier <marianne.bernier@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 27 novembre 2023 09:52
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>; Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Objet : Demande pour la RB 2.1.14

Bonjour Maryse,

Comme discuté, voici les demandes des universités concernant cette règle budgétaire. Je comprends que c'est à la DEU de faire la demande de bonification prébudgétaire si on le juge pertinent. Par contre, l'ajout d'externes au texte de la RB c'est de votre côté.

Marianne Bernier
Conseillère aux affaires universitaires
Service des affaires académiques
Direction de l'enseignement universitaire
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 19^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
marianne.bernier@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 19 janvier 2024 16:11
À: Karine Martineau
Cc: Maryse Champagne; Mathieu Savard; Catherine Bouchard; Jonathan Desroches
Objet: RE: ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU RÉGIME BUDGÉTAIRE 2024-2025 -DEU



Merci beaucoup à tous!

Véronique

De : Karine Martineau <Karine.Martineau@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 19 janvier 2024 15:07
À : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Catherine Bouchard <catherine.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jonathan Desroches <Jonathan.Desroches@mes.gouv.qc.ca>
Objet : ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À JOUR DU RÉGIME BUDGÉTAIRE 2024-2025 -DEU



Bonjour Véronique,

Comme convenu je te fais parvenir un état d'avancement des travaux de la mise à jour du régime budgétaire 2024-2025.

Karine Martineau | Adjointe exécutive

Directrice par intérim

Direction de l'enseignement universitaire

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière | 19e étage

Québec (Québec) G5R 5A5

karine.martineau@mes.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Maryse Champagne

De: Maryse Champagne
Envoyé: 10 janvier 2024 15:34
À: Anne-Marie Hébert
Objet: RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2024 15:21

À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.

Enseignement
supérieur

Québec 

Anne-Marie Hébert

Directrice de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Secteur de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 19e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

cellulaire : 
anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca

De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 15:19
À : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.



Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

De : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 janvier 2024 15:16
À : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.



Anne-Marie Hébert

Directrice de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction de la stratégie et de la capacité d'accueil

Direction générale de l'accessibilité et de la réussite

Secteur de l'accessibilité, de la réussite et de l'expérience étudiante

Ministère de l'Enseignement supérieur

1035, rue de la Chevrotière, 19e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

cellulaire :

anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca



De : Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>

Envoyé : 10 janvier 2024 14:43

À : Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>

Cc : Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Modifications au régime budgétaire 24-25 règle 2.1.25 montant par volets.

*Enseignement
supérieur*

Québec



Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Maryse Champagne
Envoyé: 10 janvier 2024 15:44
À: Véronique Lavoie
Cc: Magalie Blanchet
Objet: Topo Modification à apporter RB 24-25



Allo,

En date du 10 janvier, voici les éléments manquants pour le régime 2024-2025 :

Bonne journée,

Maryse Champagne

Conseillère en politique des réseaux de l'Enseignement supérieur

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion.

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Jade Vézina
Envoyé: 6 décembre 2023 11:28
À: Véronique Lavoie
Cc: Nancy Barbeau
Objet: RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Merci pour le suivi et bonne journée.

Jade Vézina
Adjointe exécutive
Direction de l'adéquation formation-emploi
Direction générale de la planification et de la performance
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 11e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
jade.vezina@mes.gouv.qc.ca

De : Véronique Lavoie <veronique.lavoie@mes.gouv.qc.ca>
Envoyé : 6 décembre 2023 11:23
À : Nancy Barbeau <nancy.barbeau@mes.gouv.qc.ca>; Jade Vézina <jade.vezina@mes.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025



Bonjour à vous deux,

Mon erreur, vous n'aviez pas été ajoutées à la liste des destinataires.

Mille excuses.

Véronique

De : Véronique Lavoie
Envoyé : 22 novembre 2023 15:06
À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>;
Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer
<Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin
<kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël
<jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beaugard
<eric.beaugard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-
Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie
Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>;
Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier

<Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont <chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Sayssset <valerie.sayssset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

- ☐ [Cégeps](#)
- ☐ [Collèges privés](#)
- ☐ [Universités](#)

Un ☐ [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des ☐ [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell : 

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Véronique Lavoie

De: Véronique Lavoie
Envoyé: 19 janvier 2024 12:24
À: Mathieu Savard; Julie Gauthier (DRIES); Mélanie Bélanger; Pamela Garcia Cournoyer; Pierre Richard; Kim Cantin; Geneviève Bouchard; Jean-François Noël; Danielle Pelletier; Éric Beauregard; Jean-René Chalifour; Saël Gagné-Ouellet; Myriam Hamelin; Anne-Marie Hébert; Stéphanie Campeau; Mariannik Toutant; Loïc Di Marcantonio; Marie-Claude Moreau; Harold Fortier; Christina Vigna; Philippe Cayer; Christian Lavoie; Chantale Dumont; Martin Pineault; Valérie Sayset; Éric Fournier; Karine Martineau; Nancy Barbeau
Cc: Lydia Harvey; Tatiana Pajaniandy; Magalie Blanchet; Maryse Champagne; Guillaume Paquin; Élise Matte
Objet: RE: Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025
Pièces jointes: GAB_vide_processus_organisationnel_outils.xlsx

Bonjour,

Comme mentionné dans son *Plan d'action de développement durable 2023-2028* et lors de la formation sur les régimes budgétaires et la reddition de comptes, le Ministère contribue au développement durable par le biais de politiques publiques, dont les régimes budgétaires.

Ainsi, il vous est demandé d'ici le **2 février**, pour chacune des règles budgétaires sous votre responsabilité et dans le tableau suivant :  [Développement durable et validation des règles budgétaires.xlsm](#) :

- 1) d'identifier les thèmes de durabilité qui y sont associés (colonnes en vert);
- 2) de fournir votre approbation relative à la mise à jour des règles budgétaires, en inscrivant un X dans la case à côté de votre nom (colonnes M et O).

À cet effet, l'outil diagnostique de prise en compte des principes de développement durable et autres obligations légales en p. j. ([onglets « 1-diagnostic... »](#)) vous aidera dans cette démarche.

L'équipe du développement durable de la DPVAC developpementdurable@mes.gouv.qc.ca est disponible pour répondre à vos questions et à vous aider dans la démarche au besoin. Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui est présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires.

Merci de votre habituelle collaboration,

Véronique

De : Véronique Lavoie

Envoyé : 22 novembre 2023 15:06

À : Mathieu Savard <mathieu.savard@mes.gouv.qc.ca>; Julie Gauthier (DRIES) <julie.gauthier2@mes.gouv.qc.ca>; Mélanie Bélanger <Melanie.Belanger2@mes.gouv.qc.ca>; Pamela Garcia Cournoyer <Pamela.GarciaCournoyer@mes.gouv.qc.ca>; Pierre Richard <Pierre.Richard@mes.gouv.qc.ca>; Kim Cantin <kim.cantin@mes.gouv.qc.ca>; Geneviève Bouchard <genevieve.bouchard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-François Noël <jfnoel@mes.gouv.qc.ca>; Danielle Pelletier <danielle.pelletier2@mes.gouv.qc.ca>; Éric Beauregard <eric.beauregard@mes.gouv.qc.ca>; Jean-René Chalifour <Jean-Rene.Chalifour@mes.gouv.qc.ca>; Saël Gagné-Ouellet <sael.gagne-ouellet@mes.gouv.qc.ca>; Myriam Hamelin <Myriam.Hamelin@mes.gouv.qc.ca>; Anne-Marie Hébert <anne-marie.hebert@mes.gouv.qc.ca>; Stéphanie Campeau <stephanie.campeau@mes.gouv.qc.ca>; Mariannik Toutant <mariannik.toutant@mes.gouv.qc.ca>; Loïc Di Marcantonio <loic.di-marcantonio@mes.gouv.qc.ca>; Marie-Claude Moreau <marie-claude.moreau@mes.gouv.qc.ca>; Harold Fortier <Harold.Fortier@mes.gouv.qc.ca>; Christina Vigna <christina.vigna@mes.gouv.qc.ca>; Philippe Cayer <philippe.cayer@mes.gouv.qc.ca>; Christian Lavoie <Christian.Lavoie@mes.gouv.qc.ca>; Chantale Dumont

<chantale.dumont@mes.gouv.qc.ca>; Martin Pineault <Martin.Pineault@mes.gouv.qc.ca>; Valérie Saysset <valerie.saysset@mes.gouv.qc.ca>; Éric Fournier <eric.fournier@mes.gouv.qc.ca>
Cc : Lydia Harvey <lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca>; Tatiana Pajaniandy <Tatiana.Pajaniandy@mes.gouv.qc.ca>; Magalie Blanchet <magalie.blanchet@mes.gouv.qc.ca>; Maryse Champagne <maryse.champagne@mes.gouv.qc.ca>; Rachel Bégin <rachel.begin@mes.gouv.qc.ca>; Guillaume Paquin <guillaume.paquin@mes.gouv.qc.ca>

Objet : Démarrage des travaux pour la mise à jour des régimes budgétaires 2024-2025

Bonjour chers collègues,

Comme chaque année, nous sollicitons votre collaboration afin de démarrer le processus de mise à jour des régimes budgétaires pour l'année 2024-2025. Encore une fois, le Ministère se donne comme défi de pouvoir rendre disponibles, aux trois réseaux de l'enseignement supérieur, les régimes budgétaires plus tôt qu'à l'habitude afin de les aider à améliorer leur prévisibilité financière. Dans ce contexte, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre cet objectif.

Pour vos directions, deux dates sont à retenir dans ce processus :

- **21 décembre** : nous souhaitons obtenir les modifications apportées aux règles budgétaires existantes (légères modifications);
- **19 janvier** : nous souhaitons obtenir les nouvelles règles budgétaires de même que les règles budgétaires refondues ou avec des modifications majeures.

Pour simplifier le travail de vos équipes, les régimes budgétaires des trois réseaux ont été déposés dans le [TM-RB-DPBF](#) à l'endroit suivant :

-  [Cégeps](#)
-  [Collèges privés](#)
-  [Universités](#)

Un  [gabarit](#) est également disponible pour les personnes qui devront créer de nouvelles règles budgétaires. Pour simplifier le travail de tous, ces nouvelles règles budgétaires pourront être déposées dans le canal qui correspond au réseau concerné (cégeps, collèges privés ou universités).

Également, un fichier  [Responsable Règle budgétaire 2024-2025.xlsx](#) regroupant les responsables des règles budgétaires pour 2024-2025 doit être mis à jour par chaque équipe. Nous nous assurons que les personnes inscrites aient les accès aux répertoires nécessaires à la mise à jour des règles budgétaires 2024-2025. Toutefois, si une personne de votre équipe n'a pas accès au TM-RB-DPBF, elle pourra en faire la demande et M^{me} Tatiana Pajaniandy pourra alors lui donner les accès.

Par ailleurs, nous avons aussi déposé dans ce groupe TEAMS différents outils pour aider vos équipes :

- La  [planification](#) du processus de mise à jour des régimes budgétaires;
- Des  [outils](#) sont également disponibles pour soutenir les personnes qui pourraient avoir à élaborer des indicateurs de résultats. À cet effet, nous vous rappelons que toutes nouvelles règles budgétaires, règles ajustées/bonifiées ou jugées stratégiques devront prévoir, dans la section Reddition de comptes, des indicateurs de résultats;
- Plusieurs d'entre vous ont déjà reçu une invitation pour une formation sur la reddition de comptes et les règles budgétaires. Ces formations auront lieu dans la première semaine de décembre. Des outils de travail vous seront proposés lors de la formation. Nous vous attendons en grand nombre!

Vos équipes pourront aussi communiquer avec M^{me} Lydia Harvey à l'adresse lydia.harvey@mes.gouv.qc.ca qui sera présente pour les soutenir dans le processus de mise à jour des régimes budgétaires et les diriger vers la ressource appropriée, le cas échéant.

Finalement, afin d'assurer le bon déroulement du processus, des rencontres de suivi pourront être organisées afin de faire le point sur l'avancement des travaux dans vos équipes respectives.

Merci encore pour votre précieuse collaboration dans ce processus!

Véronique Lavoie

Directrice par intérim

Direction de la programmation budgétaire et du financement

Direction générale du budget et du financement

Secteur des politiques, du financement, des infrastructures et du soutien à la gestion

Cell : 

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

3. Sont des organismes publics: le gouvernement, le Conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères, les organismes gouvernementaux, les organismes municipaux, les organismes scolaires et les établissements de santé ou de services sociaux.

Sont assimilés à des organismes publics, aux fins de la présente loi: le lieutenant-gouverneur, l'Assemblée nationale, un organisme dont celle-ci nomme les membres et une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction en relevant, avec le personnel qu'elle dirige.

Les organismes publics ne comprennent pas les tribunaux au sens de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16).

1982, c. 30, a. 3; 1982, c. 62, a. 143.

6. Les organismes scolaires comprennent les commissions scolaires, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, les institutions dont le régime d'enseignement est l'objet d'une entente internationale au sens de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1), les collèges d'enseignement général et professionnel et les établissements universitaires mentionnés aux paragraphes 1° à 11° de l'article 1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (chapitre E-14.1).

Ils comprennent également les établissements agréés aux fins de subventions en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) et les personnes qui les tiennent, à l'égard des documents détenus dans l'exercice de leurs fonctions relatives aux services éducatifs faisant l'objet de l'agrément et à la gestion des ressources qui y sont affectées.

1982, c. 30, a. 6; 1982, c. 62, a. 143; 1988, c. 84, a. 541; 1989, c. 17, a. 1; 1992, c. 68, a. 156, a. 157; 1994, c. 15, a. 33; 1996, c. 21, a. 70; 2000, c. 8, a. 239; 2002, c. 75, a. 33; 2006, c. 22, a. 3.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

16. Un organisme public doit classer ses documents de manière à en permettre le repérage. Il doit établir et tenir à jour une liste de classement indiquant l'ordre selon lequel les documents sont classés. Elle doit être suffisamment précise pour faciliter l'exercice du droit d'accès.

Pour un organisme public visé au paragraphe 1° de l'annexe de la Loi sur les archives (chapitre A-21.1), le plan de classification de ses documents tient lieu de liste de classement.

Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès à la liste de classement ou au plan de classification, sauf à l'égard des renseignements dont la confirmation de l'existence peut être refusée en vertu des dispositions de la présente loi.

1982, c. 30, a. 16; 2001, c. 32, a. 84; 2006, c. 22, a. 8.



16.1. Un organisme public, à l'exception du Lieutenant-gouverneur, de l'Assemblée nationale et d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction en relevant, doit diffuser, dans un site Internet, les documents ou

renseignements accessibles en vertu de la loi qui sont identifiés par règlement du gouvernement et mettre en oeuvre les mesures favorisant l'accès à l'information édictées par ce règlement.

2006, c. 22, a. 9.



17. La Commission diffuse et met à jour un répertoire indiquant, pour chaque organisme public, le titre, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne responsable de l'accès aux documents et de celle responsable de la protection des renseignements personnels.

1982, c. 30, a. 17; 1990, c. 57, a. 6; 2006, c. 22, a. 10.

SECTION II

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

§ 1. — *Renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales*



18. Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.

1982, c. 30, a. 18.



19. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale.

1982, c. 30, a. 19.

§ 2. — *Renseignements ayant des incidences sur les négociations entre organismes publics*



20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

1982, c. 30, a. 20.

§ 3. — *Renseignements ayant des incidences sur l'économie*



21. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler un emprunt, un projet d'emprunt, une transaction ou un projet de transaction relatifs à des biens, des services ou des travaux, un projet de tarification, un projet d'imposition d'une taxe ou d'une redevance ou de modification d'une taxe ou d'une redevance, lorsque, vraisemblablement, une telle divulgation:

1° procurerait un avantage indu à une personne ou lui causerait un préjudice sérieux; ou

2° porterait sérieusement atteinte aux intérêts économiques de l'organisme public ou de la collectivité à l'égard de laquelle il est compétent.

1982, c. 30, a. 21.



22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient.

Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.

1982, c. 30, a. 22; 2006, c. 22, a. 11.

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.



24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.



25. Un organisme public doit, avant de communiquer un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical fourni par un tiers, lui en donner avis, conformément à l'article 49, afin de lui permettre de présenter ses observations, sauf dans les cas où le renseignement a été fourni en application d'une loi qui prévoit que le renseignement peut être communiqué et dans les cas où le tiers a renoncé à l'avis en consentant à la communication du renseignement ou autrement.

1982, c. 30, a. 25; 2006, c. 22, a. 12.



26. (Abrogé).

1982, c. 30, a. 26; 2006, c. 22, a. 13.



27. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation.

Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

1982, c. 30, a. 27.

§ 4. — *Renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique*



28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;

2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;

3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;

4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;

5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;

6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;

7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;

8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou

9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

1982, c. 30, a. 28; 1990, c. 57, a. 7; 2006, c. 22, a. 14.



28.1. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de l'État.

2006, c. 22, a. 15.



29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.



29.1. La décision rendue par un organisme public dans l'exercice de fonctions juridictionnelles est publique.

Toutefois, un organisme public doit refuser de communiquer un renseignement contenu dans cette décision lorsque celle-ci en interdit la communication, au motif qu'il a été obtenu alors que l'organisme siégeait à huis-clos, ou que celui-ci a rendu à son sujet une ordonnance de non-publication, de non-divulgation ou de non-diffusion ou que sa communication révélerait un renseignement dont la confirmation de l'existence ou la communication doit être refusée en vertu de la présente loi.

Un organisme public doit également refuser de communiquer un renseignement susceptible de révéler le délibéré lié à l'exercice de fonctions juridictionnelles.

1985, c. 30, a. 2; 1990, c. 57, a. 8; 2006, c. 22, a. 17.

§ 5. — *Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques*



30. Le Conseil exécutif peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un décret dont la publication est différée en vertu de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18). Il peut faire de même à l'égard d'une décision résultant de ses délibérations ou de celle de l'un de ses comités ministériels, avant l'expiration d'un délai de 25 ans de sa date.

Sous réserve de la Loi sur l'administration publique (chapitre A-6.01), le Conseil du trésor peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication de ses décisions, avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date.

1982, c. 30, a. 30; 2000, c. 8, a. 250; 2006, c. 22, a. 18.



30.1. Un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique.

2006, c. 22, a. 19.



31. Un organisme public peut refuser de communiquer une opinion juridique portant sur l'application du droit à un cas particulier ou sur la constitutionnalité ou la validité d'un texte législatif ou réglementaire, d'une version préliminaire ou d'un projet de texte législatif ou réglementaire.

1982, c. 30, a. 31.



32. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.

1982, c. 30, a. 32.



33. Ne peuvent être communiqués avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date:

1° les communications du Conseil exécutif à l'un ou à plusieurs de ses membres, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que le Conseil exécutif n'en décide autrement;

2° les communications d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif à un ou à plusieurs autres membres de ce conseil, au Conseil exécutif lui-même, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs n'en décident autrement;

3° les recommandations du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel au Conseil exécutif, à moins que l'auteur ou le destinataire n'en décide autrement;

4° les recommandations d'un ou de plusieurs membres du Conseil exécutif au Conseil exécutif, au Conseil du trésor ou à un comité ministériel, à moins que l'auteur ou, le cas échéant, les auteurs, ou encore le destinataire, n'en décident autrement;

5° les analyses, avis et recommandations préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36;

6° les mémoires ou les comptes rendus des délibérations du Conseil exécutif ou d'un comité ministériel;

7° une liste de titres de documents comportant des recommandations au Conseil exécutif ou au Conseil du trésor;

8° l'ordre du jour d'une réunion du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou d'un comité ministériel.

Le premier alinéa s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires, aux mémoires des délibérations du comité exécutif d'un organisme municipal, aux recommandations qui lui sont faites par ses membres ainsi qu'aux communications entre ses membres.

1982, c. 30, a. 33; 2006, c. 22, a. 20; 2018, c. 3, a. 1.



34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.



35. Un organisme public peut refuser de communiquer les mémoires de délibérations d'une séance de son conseil d'administration ou, selon le cas, de ses membres dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à l'expiration d'un délai de quinze ans de leur date.

1982, c. 30, a. 35.



36. Un organisme public peut refuser de communiquer toute version préliminaire ou tout projet de texte législatif ou réglementaire jusqu'à l'expiration de dix ans de sa date.

Sous réserve du paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 33, il en est de même des analyses s'y rapportant directement à moins que le projet de texte législatif ait été déposé devant l'Assemblée nationale ou que le projet de texte réglementaire ait été rendu public conformément à la loi.

1982, c. 30, a. 36; 1982, c. 62, a. 143.



37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

1982, c. 30, a. 37.



38. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui en relève ou qu'il a fait à un autre organisme public, jusqu'à ce que la décision finale sur la matière faisant l'objet de l'avis ou de la recommandation ait été rendue publique par l'autorité compétente.

Il en est de même pour un ministre en ce qui concerne un avis ou une recommandation que lui a fait un organisme qui relève de son autorité.

1982, c. 30, a. 38.



39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

1982, c. 30, a. 39.



40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

1982, c. 30, a. 40; 2006, c. 22, a. 21.

§ 6. — *Renseignements ayant des incidences sur la vérification*



41. Le vérificateur général ou une personne exerçant une fonction de vérification dans un organisme public ou pour le compte de cet organisme peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une opération de vérification;
- 2° de révéler un programme ou un plan d'activité de vérification;
- 3° de révéler une source confidentielle d'information relative à une vérification; ou
- 4° de porter sérieusement atteinte au pouvoir d'appréciation accordé au vérificateur général par les articles 38, 39, 40, 42, 43, 43.1 et 45 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

1982, c. 30, a. 41; 1985, c. 38, a. 82; 2006, c. 3, a. 18.

§ 7. — *Restrictions inapplicables*

2006, c. 22, a. 22.



41.1. Les restrictions prévues dans la présente section, sauf celles des articles 28, 28.1, 29, 30, 33, 34 et 41, ne s'appliquent pas à un renseignement qui permet de connaître ou de confirmer l'existence d'un risque immédiat pour la vie, la santé ou la sécurité d'une personne ou d'une atteinte sérieuse ou irréparable à son droit à la qualité de l'environnement, à moins que l'effet prévisible de sa divulgation ne soit de nuire sérieusement aux mesures d'intervention pour parer à ce risque ou à cette atteinte.

Elles ne s'appliquent pas non plus, sauf celle de l'article 28 et, dans le cas d'un document produit par le vérificateur général ou pour son compte, celle de l'article 41, à un renseignement concernant la quantité, la qualité ou la concentration des contaminants émis, dégagés, rejetés ou déposés par une source de contamination, ou concernant la présence d'un contaminant dans l'environnement.

Dans le cas d'un renseignement fourni par un tiers et visé par le premier alinéa, le responsable doit lui donner avis de sa décision lorsqu'elle vise à y donner accès. Toutefois, cette décision est exécutoire malgré l'article 49.

2006, c. 22, a. 22.



41.2. Un organisme public peut communiquer un renseignement visé par une restriction au droit d'accès prévue aux articles 23, 24, 28, 28.1 ou 29 dans les cas suivants:

- 1° à son procureur si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que l'organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° à son procureur ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de l'organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à toute personne ou tout organisme si cette communication est nécessaire à l'application d'une loi au Québec, que cette communication soit ou non prévue expressément par la loi;
- 5° à un organisme public, dans le cas d'un renseignement visé à l'article 23 ou 24, si cette communication est nécessaire dans le cadre de la prestation d'un service à rendre au tiers concerné;
- 6° à toute personne ou tout organisme si cette communication est nécessaire à l'exercice d'un mandat ou à l'exécution d'un contrat de service ou d'entreprise confié par l'organisme public à cette personne ou à cet organisme.

Dans le cas visé au paragraphe 6°, l'organisme public doit:

1° confier le mandat ou le contrat par écrit;

2° indiquer, dans le mandat ou le contrat, les dispositions de la présente loi qui s'appliquent au renseignement communiqué au mandataire ou à l'exécutant du contrat ainsi que les mesures qu'il doit prendre pour que ce renseignement ne soit utilisé que dans l'exercice de son mandat ou l'exécution de son contrat et pour qu'il ne le conserve pas après son expiration.

Le deuxième alinéa ne s'applique pas lorsque le mandataire ou l'exécutant du contrat est un membre d'un ordre professionnel. De même, le paragraphe 2° du deuxième alinéa ne s'applique pas lorsque le mandataire ou l'exécutant du contrat est un autre organisme public.

En outre, un corps de police peut communiquer un renseignement visé par une restriction au droit d'accès prévue aux articles 23, 24, 28, 28.1 ou 29 à un autre corps de police.

Toutefois, l'application du présent article ne doit avoir pour effet de révéler une source confidentielle d'information ni le secret industriel d'un tiers.

2006, c. 22, a. 22.



41.3. Lorsqu'un renseignement visé à l'article 23 ou 24 est communiqué en application du premier alinéa de l'article 41.2, le responsable de l'accès aux documents au sein de l'organisme doit inscrire la communication dans un registre qu'il tient à cette fin.

2006, c. 22, a. 22.

SECTION III

PROCÉDURE D'ACCÈS



42. La demande d'accès à un document doit, pour être recevable, être suffisamment précise pour permettre de le trouver.

Lorsque la demande n'est pas suffisamment précise ou lorsqu'une personne le requiert, le responsable doit prêter assistance pour identifier le document susceptible de contenir les renseignements recherchés.

1982, c. 30, a. 42; 2006, c. 22, a. 23.



43. La demande d'accès peut être écrite ou verbale.

Elle est adressée au responsable de l'accès aux documents au sein de l'organisme public.

Si une demande écrite d'accès est adressée à la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme public, cette personne doit la transmettre avec diligence au responsable qu'elle a désigné en vertu de l'article 8, le cas échéant.

1982, c. 30, a. 43.



44. (*Abrogé*).

1982, c. 30, a. 44; 1990, c. 57, a. 9; 2006, c. 22, a. 24.



45. Le responsable doit informer la personne qui lui fait une demande verbale de la possibilité de faire une demande écrite et que seule une décision sur une demande écrite est susceptible de révision en vertu de la présente loi.

1982, c. 30, a. 45.



46. Le responsable doit donner à la personne qui lui a fait une demande écrite un avis de la date de la réception de sa demande.

Cet avis est écrit; il indique les délais prescrits pour donner suite à la demande et l'effet que la présente loi attache au défaut, par le responsable, de les respecter. Il informe, en outre, le requérant du recours en révision prévu à la section III du chapitre IV.

1982, c. 30, a. 46; 2006, c. 22, a. 25.



47. Le responsable doit, avec diligence et au plus tard dans les vingt jours qui suivent la date de la réception d'une demande:

- 1° donner accès au document, lequel peut alors être accompagné d'informations sur les circonstances dans lesquelles il a été produit;
 - 1.1° donner accès au document par des mesures d'accommodement raisonnables lorsque le requérant est une personne handicapée;
- 2° informer le requérant des conditions particulières auxquelles l'accès est soumis, le cas échéant;
- 3° informer le requérant que l'organisme ne détient pas le document demandé ou que l'accès ne peut lui y être donné en tout ou en partie;
- 4° informer le requérant que sa demande relève davantage de la compétence d'un autre organisme ou est relative à un document produit par un autre organisme ou pour son compte;
- 5° informer le requérant que l'existence des renseignements demandés ne peut être confirmée;
- 6° informer le requérant qu'il s'agit d'un document auquel le chapitre II de la présente loi ne s'applique pas en vertu du deuxième alinéa de l'article 9;
- 7° informer le requérant que le tiers concerné par la demande ne peut être avisé par courrier et qu'il le sera par avis public;
- 8° informer le requérant que l'organisme demande à la Commission de ne pas tenir compte de sa demande conformément à l'article 137.1.

Si le traitement de la demande dans le délai prévu par le premier alinéa ne lui paraît pas possible sans nuire au déroulement normal des activités de l'organisme public, le responsable peut, avant l'expiration de ce délai, le prolonger d'une période n'excédant pas 10 jours. Il doit alors en donner avis au requérant par courrier dans le délai prévu par le premier alinéa.

1982, c. 30, a. 47; 2006, c. 22, a. 26.



48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.



49. Lorsque le responsable doit donner au tiers l'avis requis par l'article 25, il doit le faire par courrier dans les 20 jours qui suivent la date de la réception de la demande et lui fournir l'occasion de présenter des observations écrites. Il doit, de plus, en informer le requérant et lui indiquer les délais prévus par le présent article.

Lorsque le responsable, après avoir pris des moyens raisonnables pour aviser un tiers par courrier, ne peut y parvenir, il peut l'aviser autrement notamment par avis public dans un journal diffusé dans la localité de la dernière adresse connue du tiers. S'il y a plus d'un tiers et que plus d'un avis est requis, les tiers ne sont réputés avisés qu'une fois diffusés tous les avis.

Le tiers concerné peut présenter ses observations dans les 20 jours qui suivent la date où il a été informé de l'intention du responsable. À défaut de le faire dans ce délai, il est réputé avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

Le responsable doit donner avis de sa décision au requérant et au tiers concerné, par courrier, dans les 15 jours qui suivent la présentation des observations ou l'expiration du délai prévu pour les présenter. Dans le cas où le responsable a dû recourir à un avis public, il ne transmet un avis de cette décision qu'au tiers qui lui a présenté des observations écrites. Lorsqu'elle vise à donner accès aux documents, cette décision est exécutoire à l'expiration des 15 jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis.

1982, c. 30, a. 49; 2006, c. 22, a. 27.



50. Le responsable doit motiver tout refus de donner communication d'un renseignement et indiquer la disposition de la loi sur laquelle ce refus s'appuie.

1982, c. 30, a. 50.



51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.



52. À défaut de donner suite à une demande d'accès dans les délais applicables, le responsable est réputé avoir refusé l'accès au document. Dans le cas d'une demande écrite, ce défaut donne ouverture au recours en révision prévu par la section III du chapitre IV, comme s'il s'agissait d'un refus d'accès.

1982, c. 30, a. 52.



52.1. Le responsable doit veiller à ce que tout document qui a fait l'objet d'une demande d'accès soit conservé le temps requis pour permettre au requérant d'épuiser les recours prévus à la présente loi.

1990, c. 57, a. 10.

CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SECTION I

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

2006, c. 22, a. 110.



53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.



54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.



55. Un renseignement personnel qui a un caractère public en vertu de la loi n'est pas soumis aux règles de protection des renseignements personnels prévues par le présent chapitre.

Cependant, un organisme public qui détient un fichier de tels renseignements peut en refuser l'accès, en tout ou en partie, ou n'en permettre que la consultation sur place si le responsable a des motifs raisonnables de croire que les renseignements seront utilisés à des fins illégitimes.

1982, c. 30, a. 55; 2006, c. 22, a. 30.



56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.



57. Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:

- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
- 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;
- 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
- 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
- 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.



58. Le fait qu'une signature apparaisse au bas d'un document n'a pas pour effet de rendre personnels les renseignements qui y apparaissent.

1982, c. 30, a. 58; 2006, c. 22, a. 110.



59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

88. Sauf dans le cas prévu par le paragraphe 4° de l'article 59, un organisme public doit refuser de donner communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait vraisemblablement un renseignement personnel concernant une autre personne physique ou l'existence d'un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à cette autre personne, à moins que cette dernière n'y consente par écrit.

1982, c. 30, a. 88; 2006, c. 22, a. 59.

137.1. La Commission peut autoriser un organisme public à ne pas tenir compte de demandes manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou leur caractère systématique ou d'une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'organisme.

Il en est de même lorsque, de l'avis de la Commission, ces demandes ne sont pas conformes à l'objet des dispositions de la présente loi sur la protection des renseignements personnels.

2006, c. 22, a. 92

CHAPITRE C-12

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE

9. Chacun a droit au respect du secret professionnel.

Toute personne tenue par la loi au secret professionnel et tout prêtre ou autre ministre du culte ne peuvent, même en justice, divulguer les renseignements confidentiels qui leur ont été révélés en raison de leur état ou profession, à moins qu'ils n'y soient autorisés par celui qui leur a fait ces confidences ou par une disposition expresse de la loi.

Le tribunal doit, d'office, assurer le respect du secret professionnel.

1975, c. 6, a. 9.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).